



Conseil fédéral de la CSN
Mandat 2008–2011
Procès-verbal de la 11^e réunion
tenue à Montréal les 9 et 10 juin 2010

Table des matières

1.	Mot de la présidente	782
2.	Accréditation des délégués.....	782
3.	Adoption de l'ordre du jour	782
4.	Adoption du procès-verbal	782
	• Réunion des 10, 11 et 12 mars 2010	782
5.	Suivi des priorités de la CSN.....	782
	• Agences de placement.....	782
6.	Mémoire de la CSN sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements	783
7.	Plate-forme sur les services de garde.....	783
8.	Syndicat des publicitaires des journaux du Réveil et du Point.....	783
9.	Finances.....	783
	• Rapport du comité de surveillance.....	784
10.	Suivi des priorités de la CSN (suite)	784
	• Finances publiques : impact du budget du Québec.....	784
11.	Au bas de l'échelle	784
12.	Questions de privilège et conflits en cours privilège	784
	• Questions de privilège.....	784
	➤ Projet de loi n° 107 – Création de l'Agence du revenu du Québec	784
	➤ STT en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence de la Vallée-de-l'Or	785
	• Conflits en cours	785
	➤ STT du Coq Rôti.....	785
	➤ STT de Provigo, entrepôt Armand-Viau Québec	785
5.	Suivi des priorités de la CSN (suite)	786
	• Négociations du secteur public et parapublic.....	786
13.	Semaine nationale de la santé et sécurité au travail	786
14.	2 ^e Congrès mondial de la CSI	786
15.	Taxes sur les transactions financières	786
16.	Conférence nationale sur l'avenir des territoires	786
17.	Élections aux comités fédéraux	787
	• Comité des relations interculturelles	787
	• Comité LGBT.....	787

La réunion débute à 10 h 15.

La liste des présences est en Annexe A, page 789.

1. Mot de la présidente (Annexe B, page 797)

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral.

2. Accréditation des délégué-es

Marc Corriveau propose, appuyé par Nathalie Arguin d'accréditer les personnes suivantes : Carmen Côté (Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec), Marie-France Ross (Bas-Saint-Laurent), Odette Brûlé, Lorraine Dugas (Cœur-du-Québec), Jean-Pierre Jean, François Marceau (Côte-Nord), Éric Boulay (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Chantal Lamoureux (Montérégie), Jean-Hugues Bastien, Lyne Lapointe, Yves Leclerc, Patrice Lorrain-Chenu, René Rochon, Pierre Smith, Caroline Tremblay (Montréal métropolitain), Jeffery Champagne, Vincent Grenier, Sophie Rousseau, Guylaine Tessier (Québec-Chaudière-Appalaches), Isabelle Bouchard, Laval Perron (Saguenay-Lac-Saint-Jean), Jacques Robert (Commerce), Charles Allen, Manon Doganieri (Services publics), Yves de Repentigny, Sophie Maheu, Claire Tremblay (Enseignantes et enseignants), Nancy Corriveau, Danny Roy (Professionnelles), Line Beaulieu, Robin Côté, Sonia Latreille, Joanie Méthot, Johanne Provencher, Sylvie Théorêt (Santé et services sociaux). ADOPTÉ

3. Adoption de l'ordre du jour (Annexe C, page 809)

Jean Lacharité propose, appuyé par Fernande Lévesque d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal

- *Réunion des 10, 11 et 12 mars 2010*

Nancy Legendre propose, appuyée par Laval Perron, d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 10, 11 et 12 mars 2010. ADOPTÉ

5. Suivi des priorités de la CSN

- *Agences de placement (Annexe D, page 811)*

Lise Poulin, secrétaire générale, François Lamoureux, adjoint au comité exécutif, présentent le document sur les agences de placement.

Manon Perron propose, appuyée par Alain Lampron, de recevoir le document sur les agences de placement. ADOPTÉ

**6. Mémoire de la CSN sur le projet de loi n° 94,
Loi établissant les balises encadrant les demandes
d’accommodement dans l’Administration gouvernementale
et dans certains établissements**

Claudette Carbonneau, présidente, Lise Poulin, secrétaire générale, et Josée Roy, adjointe au comité exécutif, présentent le mémoire de la CSN sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d’accommodement dans l’Administration gouvernementale et dans certains établissements.

Louise Jetté propose, appuyée par Pierre Morin, de recevoir la présentation sur le mémoire de la CSN sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d’accommodement dans l’Administration gouvernementale et dans certains établissements. ADOPTÉ

7. Plate-forme sur les services de garde (Annexe E, page 827)

Denise Boucher, vice-présidente, et Josée Roy, adjointe au comité exécutif, présentent la plate-forme sur les services de garde.

Louise Labrie propose, appuyée par Marie Blais, de recevoir le document *Des services de garde éducatifs de qualité : Un droit pour chaque enfant* et d’adopter les recommandations des pages à 43 à 47. ADOPTÉ

**8. Syndicat des publicitaires
des journaux du Réveil et du Point**

Lise Poulin, secrétaire générale, et François Lamoureux, adjoint au comité exécutif, informent les délégué-es sur la situation du Syndicat des publicitaires des journaux du Réveil et du Point.

Attendu les pouvoirs dévolus à la CSN et à son conseil confédéral par ses statuts et règlements de même que sa Déclaration de principe;

Attendu la gravité des gestes posés par les membres du Syndicat des publicitaires des journaux du Réveil et du Point CSN;

Pierre Roger propose, appuyé par Engelbert Cottenoir, que le conseil confédéral suspende le Syndicat des publicitaires des journaux du Réveil et du Point pour manquements graves aux statuts et règlements et à la Déclaration de principe de la CSN. ADOPTÉ

9. Finances (Annexe F, page 835)

- ***États financiers au 28 février 2010***

Pierre Patry, trésorier, présente les états financiers au 28 février 2010.

Gilles Duguay propose, appuyé par Éric Céré, d'adopter les états financiers au 28 février 2010. ADOPTÉ

- ***Rapport du comité de surveillance***

Guy Normandin présente le rapport du comité de surveillance.

Marc Corriveau propose, appuyé par, Fernande Lévesque, d'adopter le rapport du comité de surveillance. ADOPTÉ

10. Suivi des priorités de la CSN (suite)

- ***Finances publiques : impact du budget du Québec (Annexe G, page 863)***

Pierre Patry, trésorier, ainsi que François Bélanger et Sylvie Vachon, conseillers à la recherche au Service des relations de travail, présentent l'analyse de la CSN du budget du Québec 2010-2011.

Ann Gingras propose, appuyée par Jean Lacharité, de recevoir le document *Budget du Québec 2010-2011, Analyse de la CSN : Se donner le Québec qu'on veut*. ADOPTÉ

11. Au bas de l'échelle

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Carole Henry porte-parole de l'organisme Au bas de l'échelle à s'adresser au conseil confédéral.

Manon Perron propose, appuyée par Denis Marcoux, que le conseil confédéral donne son appui à l'organisme Au bas de l'échelle et invite les organisations affiliées à le soutenir notamment par appui financier. ADOPTÉ

12. Questions de privilège et conflits en cours

- ***Questions de privilège***

- *Projet de loi n° 107 – Création de l'Agence du revenu du Québec*

Le 8 juin, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi n° 107. Celui-ci vise la création de l'Agence du revenu du Québec qui a comme mission de remplacer le ministère du Revenu. L'Agence serait dotée d'un conseil d'administration de 15 membres dont huit qualifiés d'indépendants. Cela signifie, en fait, que la majorité des membres du CA proviendront probablement du secteur privé. Un des buts de la création d'une agence est d'introduire des pratiques de gestion inspirées de ce secteur.

Les employé-es seraient hors fonction publique et n'auraient pas le droit de grève. Or, la Loi sur la fonction publique a été mise en place pour que cesse l'arbitraire dans la nomination des employés de l'État. Elle a permis le

développement d'une fonction publique intègre et professionnelle, ce qui a contribué à la mise en place du Québec moderne.

Les risques de dérapage sont nombreux avec cette future Agence : perte du contrôle et de l'expertise de l'État pour une de ses fonctions les plus essentielles; risque de corruption; règles de sécurité et de confidentialité contournables; coûts supplémentaires ou baisse de services pour les contribuables, par exemple pour obtenir de l'aide personnalisée ou des informations sur son dossier.

C'est plus de 10 000 fonctionnaires qui seraient ainsi transférés dans une agence indépendante et dont les conditions de travail pourraient se détériorer.

En conséquence,

Louis Roy propose, appuyé de Marie Blais, que :

La CSN demande la tenue d'une commission parlementaire sur ce projet de loi afin d'y faire connaître plus précisément son point de vue.

La CSN affirme son soutien au Syndicat de la fonction publique du Québec, au Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, et à l'Association des Juristes de l'État qui regroupent des membres travaillant au ministère du Revenu. ADOPTÉ

- *STT en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence de la Vallée-de-l'Or*

Fernande Lévesque propose, appuyée par Donald Rheault que l'ensemble des militantes et des militants de la CSN appuie les travailleuses de la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence dans leur négociation afin d'obtenir leur première convention collective par l'envoi d'une lettre à la direction de la maison d'hébergement à Val-d'Or. ADOPTÉ

- **Conflits en cours**

- *STT du Coq Rôti*

Denise Castonguay, membre du comité de mobilisation présente le conflit du STT du Coq Rôti, en lock-out depuis le 19 juillet 2008.

- *STT de Provigo, entrepôt Armand-Viau Québec*

Vincent Papillon, présente le conflit du STT de Provigo, entrepôt Armand-Viau Québec en lock-out depuis le 3 avril 2010.

Yves Fortin propose, appuyé par Jean Lortie, que le conseil confédéral donne un appui inconditionnel aux syndicats qui luttent pour le respect et l'obtention de conditions de travail décentes. ADOPTÉ

5. Suivi des priorités de la CSN (suite)

- ***Négociations du secteur public et parapublic***

Louis Roy, vice-président, fait le point sur l'état des négociations du secteur public et parapublic.

Isabelle Bouchard propose, appuyée par Jean-Pierre Jean, de recevoir le rapport verbal sur les négociations du secteur public et parapublic. ADOPTÉ

13. Semaine nationale de la santé et sécurité au travail

Roger Valois, vice-président, et Michel Fortin, membre du comité confédéral de santé et sécurité, informent les délégué-es sur la semaine nationale de santé et sécurité au travail qui se tiendra en octobre prochain.

Jean-François Cabana propose, appuyé par Renée Levasseur, de recevoir la présentation sur la semaine nationale de la santé et sécurité au travail. ADOPTÉ

14. 2^e Congrès mondial de la CSI

Claudette Carbonneau, présidente, et Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif, informent les membres du conseil confédéral sur les enjeux du 2^e Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI).

Jean Lacharité propose, appuyé par Dominique Daigneault, de recevoir le texte *Maintenant le peuple de la crise à la justice mondiale* sur le 2^e Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale. ADOPTÉ

15. Taxes sur les transactions financières

Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif, s'adressent aux délégué-es du conseil confédéral sur les taxes sur les transactions financières.

Lisa Courtemanche propose, appuyée par Fernande Lévesque, de recevoir la présentation sur les taxes sur les transactions financières. ADOPTÉ

16. Conférence nationale sur l'avenir des territoires

Denise Boucher, vice-présidente, et François Lamoureux, adjoint au comité exécutif, informent les délégué-es sur la conférence nationale sur l'avenir des territoires qui s'est tenue en avril dernier.

Nancy Legendre propose, appuyée par Donald Rheault, de recevoir la présentation sur la Conférence nationale sur l'avenir des territoires et la Déclaration commune. ADOPTÉ

17. Élections aux comités confédéraux

Claudette Carbonneau, présidente, et Roger Valois, vice-président, agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élections.

- **Comité des relations interculturelles**

Jean Lortie propose Nejia Chehidi, qui accepte par procuration. Elle est donc élue.

- **Comité LGBT**

Jean Lortie propose Richard Leith, qui accepte par procuration. Il est donc élu.

Ajournement à 15 h 50.



Claudette Carbonneau,
Présidente



Lise Poulin,
Secrétaire générale



Conseil confédéral de juin 2010

Présence des délégué-es aux séances

Séances

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

	1	2	3	4
Boucher Denise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Carbonneau Claudette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patry Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Poulin Lise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Roy Louis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valois Roger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL CÔTE-NORD - CSN

	1	2	3	4
Jean Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Marceau François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LA GASPESIE ET DES ILES DE LA MADELEINE

	1	2	3	4
Beaudin Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Boulay Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiasson Anatole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE L'OUTAOUAIS

	1	2	3	4
Baril Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Brodeur Julie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quijada Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE

	1	2	3	4
Chaussé Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coriveau Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Longpré Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mireault Marise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

	1	2	3	4
Bastien Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Céré Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jetté Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lachapelle Julie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Paquette Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Racette Johanne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU MONTREAL METROPOLITAIN

	1	2	3	4
Achard Flavie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bastien Jean-Hugues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Benoit Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibeau Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourgault Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cantave Louis Carlo	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Châteauneuf Gaétan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Courtemanche Lisa	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Daigneault Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
De Sève Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Edma Mona	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ferland Madeleine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Francis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lapointe Lyne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Leclerc Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ledoux Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lorrain-Chenu Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouimet Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Perron Manon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Picotte Donald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rochon René	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Santos David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Smith Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thomas Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tremblay Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

	1	2	3	4
Côté Carmen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paquin Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rheault Donald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

	1	2	3	4
Castro Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Champagne Jeffery	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Clavet Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fortin Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gauvin Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gingras Ann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grenier Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rousseau Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tessier Guylaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thibault Réal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT

	1	2	3	4
Fillion Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Legendre Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ross Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN

	1	2	3	4
Blackburn Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bouchard Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cottenoir Engelbert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gingras Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Morel Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Perron Laval	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE L'ESTRIE

	1	2	3	4
Beaudin Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lacharité Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tétreault Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LA MONTEREGIE

	1	2	3	4
Desforges Claudine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Harnois Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Herbeuval Annette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lamoureux Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lévesque Fernande	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Malette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Morand Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Morin Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Poirier Pierrette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUEBEC

	1	2	3	4
Brûlé Odette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dugas Lorraine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavergne Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Levasseur Renée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA CSN-CONSTRUCTION

	1	2	3	4
Brassard Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fortin Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paolinelli Aldo Miguel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vary Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3	4
Bourbonnais Gabriel H.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
David Diane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fournier Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Johnny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lortie Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouellet René	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paré Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renaud Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Robert Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUEBEC

	1	2	3	4
Blais Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
de Repentigny Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Maheu Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Senneville Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thibodeau Micheline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Claire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DES PROFESSIONNELLES

	1	2	3	4
Corriveau Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duceppe Yvan	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dufour Lucie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Langlois Ginette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Roy Danny	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA METALLURGIE

	1	2	3	4
Gamelin Yvan	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Isabelle Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lampron Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Robert Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tremblay Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER ET DE LA FORET

	1	2	3	4
Fortin Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Normandin Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parent Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

	1	2	3	4
Audy Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Beaulieu Line	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Begley Jeff	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bertrand Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cabana Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Charrette Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Côté Robin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cotton André	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duguay Jacqueline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gaouette Mélissa	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grad Jean-Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Labrie Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lacasse Dany	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lacasse Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Landry Yvonne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Latreille Sonia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavoie Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Leblanc Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Léger Lucie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Francine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lévesque Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Méthot Joanie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
O'Dwyer Phyllis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Provencher Johanne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quirion Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sainte-Marie Charles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Théorêt Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Yergeau Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS

	1	2	3	4
Allen Charles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arguin Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Beaulieu Danielle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Côté Marjolaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Demers Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Doganieri Manon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duchastel Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dufresne Ysabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fecteau Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Forgues Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Godin Yvon	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Goyette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gratton Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lajoie André	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS

	1	2	3	4
Marcoux Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thiffault Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS

	1	2	3	4
Boivin Normand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duguay Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Roger Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de délégués

Hommes	59.28%	99
Femmes	40.72%	68
Total		167

Salarié-es et visiteuses/visiteurs présents

Archambault Alain, Audet Julie, Bastien Luc, Beauchamp Sonia, Bégin Claude, Bégin Gilles, Bélanger François, Belzile Gilles, Benoit Marie-France, Bibaud Louis, Bittar Priscilla, Bouchard Andrée, Boucher Micheline, Bradley Réjean, Brassard Lise, Carroll Judith, Cauchy-Charest Félix, Chamberland Lynn, Chouinard Marie-Claire, Côté Chantal, Côté Stéphane, Courtemanche Jean-Marc, Cousineau Nicole, Cyr Christian, Dalcé Jean, Dallaire Claude, Deblois Daniel, Demers Martin, Désaulniers France, Deschambault Robert, Desrosiers Josée, Dorion Claude, Douville Christian, Drapeau Denis, Dufour Valérie, Duval Marcel, Falardeau Denis, Filteau Michelle, Flibotte Liane, Fontaine B. Sophie, Forté André, Gaumont Gaétane, Gauthier Pierre, Gendron Pierre, Girard Jean-Yves, Gobeil Yves, Gouger Colette, Guay Nathalie, Harpin Marlyne, Jean Thérèse, Joly Caroline, Joly Sylvie, Joncas Nathalie, Joyal Yannick, Laberge Benoît, Lachance Pierre G., Lacoursière Fernand, Lafrenière Diane, Lalande Céline, Lallemand Danielle, Langlois Serge, Lapierre Andrée, Lapierre Gilles, Laporte Gilles, Leblond Lucie, Lecavalier Sylvie, Lefebvre Céline, Lepage Ninon, Lymburner Guy, Marquis Julie, Martel Denis, Martin Guy, Mercier Robert, Messier Gabrielle, Michaud Lucie, Morin Éric, Nolet Sylvain, Olivier Serge, Papillon Patrice, Paradis Josée, Paul Pierre, Pomerleau Lise, Précourt Mario, Prud'homme Lise, Raymond Gilles, Renaud Guy, René Hélène, Robidoux Christiane, Rodrigue Jacqueline, Rose Paul, Roussy Constance, Roy Dany, Ruel Julie, Sarrazin Lise, Savard Jean, Savignac-Dufour Patrice, Sergerie Jocelyn, St-Aubin Janie, Steward Lyle, Sylvestre Denis, Tardif Gaétan, Thériault Ginette, Thibault-Bellerose Anne, Tremblay Marie-Christine, Vachon Sylvie, Vigneault Carmelle.



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Mot d'ouverture de
Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN**

Conseil confédéral
Montréal, 9 et 10 juin 2010
(seul le texte prononcé fait foi)

Minute de silence

Je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et des travailleurs qui ont milité pour la cause syndicale et qui nous ont quittés, et plus particulièrement Pierre Vadeboncoeur et Michel Chartrand.

Mes camarades du comité exécutif,
Chers délégué-es,
Chers militants et militantes,
Chers salarié-es,

Bonjour,

Budget du Québec

Crise de confiance et rupture du pacte social : la session parlementaire s'achève à Québec dans un climat de morosité. Le premier ministre Jean Charest refuse de faire la lumière sur les accusations de malversations qui gangrènent quotidiennement son administration et qui posent de sérieuses questions sur les liens allégués entre le financement du Parti libéral et les décisions gouvernementales. Ce n'est certainement pas le troc qu'il tente de faire en renonçant à son salaire d'appoint en échange de l'appui de l'opposition à son projet de loi sur l'éthique qui va apaiser la grogne. Nous avons appuyé la motion déposée à l'Assemblée nationale réclamant une enquête publique sur l'octroi des contrats publics et le financement des partis politiques. Encore une fois, le gouvernement a fait la sourde oreille.

Les Québécoises et les Québécois ne décolèrent pas contre le budget Bachand taillé sur mesure par des économistes de droite qui bénéficient d'une écoute quasi religieuse de la part d'un gouvernement qui refuse obstinément de revoir la progressivité du régime fiscal. Loin d'un parti pris pour le bien commun, ce budget idéologique contient un ensemble de mesures régressives qui vont frapper la classe moyenne comme les pauvres.

Résultat : la popularité du gouvernement est en chute libre. Soixante-seize pourcent (76 %) des Québécois sont insatisfait. Soixante-douze pourcent (72 %) sont opposés au ticket modérateur. Le cynisme atteint des niveaux records : près de 9 électeurs sur 10 se disent découragés ou rebutés par les politiciens. Les libéraux atteignent les bas fonds!

La stratégie qui vise à convaincre la population que 60 % des efforts de redressement budgétaire viendront du gouvernement est viciée à la base. Ce sont plus de 5 milliards \$ de services qui vont être amputés d'ici 2013-2014, à peu près l'équivalent des baisses d'impôt consenties depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. Que ce soit l'abolition des cours de francisation aux immigrants, le non-remplacement du personnel administratif, la disparition de comités consultatifs, la récupération de 1,2 milliard \$ dans les budgets de la Santé, de l'Éducation, de la Famille, des Transports et le gel des budgets de 18 autres ministères, la population québécoise va devoir suivre,

semaine après semaine, la saga des coupes impliquant la disparition pure et simple de certains services ou programmes essentiels.

Cette course folle au retour à l'équilibre zéro fera du Québec, le plus rapide en la matière de tous les pays développés. Quelle gloire en tirerons-nous ? Un pénible exercice qui fera voler en éclats nos choix de société ? À l'approche du G-20, de plus en plus de voix s'élèvent contre le zèle des gouvernements européens en matière d'austérité. Le prix Nobel Joseph Stiglitz estime que l'Europe court au désastre. Pour le grand patron du FMI, Dominique Strauss-Kahn, « il n'est pas écrit dans le marbre qu'il faille absolument qu'en 2012 ou 2013 on soit revenu à 3 % de déficit par rapport au PIB ». Pour Elie Cohen du Centre national de recherche scientifique français, « mieux vaut des engagements étalés, mais réalistes et tenables que des promesses forcenées qu'on ne tiendra pas et qui tueront la reprise ». Le Québec vise un déficit zéro en 2013-2014, devenant ainsi le « meilleur élève au monde » en la matière, un plan complètement irréaliste qui risque de compromettre la reprise.

Les libéraux de Jean Charest nous ont trahis. Ils ont utilisé le prétexte de la crise économique pour justifier un virage à droite dont les Québécoises et les Québécois ne voulaient pas.

Nous réitérons notre vive opposition à l'introduction d'une taxe santé (qui atteindra 200 \$ indépendamment du revenu des contribuables) et d'un ticket modérateur estimé à un demi-milliard de dollars, ballon d'essai qui ne passe pas le test de la Loi canadienne sur la santé et qui, devant le tollé soulevé, sera remplacé, nous dit le ministre Bachand, par on ne sait quelle mesure. La propension de ce gouvernement à privilégier des taxations injustes et à imposer l'approche de l'utilisateur-payeur au système de santé n'a rien de rassurant quant aux solutions de rechange.

Pourtant, une reprise plus vigoureuse a permis à l'économie du Québec de récupérer presque tout le chemin perdu pendant la récession. Au rythme où vont les choses, le Québec aura un déficit moins élevé d'environ 600 millions \$. Le gouvernement fait abstraction des effets de la reprise et choisit d'écouter quatre *économistes de l'apocalypse* pour qui les taxes à la consommation et la tarification constituent le mode de taxation le moins nuisible, alors que cela risque au contraire de nuire à l'ensemble de la population.

Dans une étude intitulée *L'heure juste sur la dette du Québec*, l'économiste Louis Gill s'insurge contre le budget qu'il qualifie de perdant-perdant pour la vaste majorité de la population qui paiera davantage pour bénéficier de services publics réduits. L'accumulation de déficits sur une longue période, dit-il, est présentée comme le résultat de dépenses excessives par rapport aux revenus, et d'un abus de services publics par une population qui vivrait au-dessus de ses moyens. Alors qu'en réalité, elle est le résultat d'une insuffisance de revenus pour financer des services nécessaires que la population a décidé de s'offrir par choix de société, en acceptant d'en assumer le coût. Tout cela alors que le Québec et le Canada, qui visent à réduire

encore davantage les impôts des entreprises, sont d'ores et déjà parmi les pays où la fiscalité leur est la plus favorable.

Le gouvernement a réduit les impôts des particuliers et des entreprises de 6 milliards de dollars, de 2003 à 2010. Il nous invite à compenser le manque à gagner par un ensemble de mesures régressives. Sans débat public, il s'apprête à adopter le projet de loi 100 qui met en œuvre les mesures contenues dans le budget, notamment celles qui visent le retour à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement veut ainsi forcer la fonction publique, les réseaux d'éducation et de santé, les sociétés d'État et les organismes publics à réduire de 10 % leurs dépenses administratives et de 25 % les dépenses liées à la formation, la publicité et les déplacements.

Dans les réseaux de la santé et de l'éducation, le personnel visé par les coupes assure, entre autres, le service d'accueil, le travail de bureau, les services informatiques, l'approvisionnement en matériel, les paies, la prise de rendez-vous, l'archivage et le classement de documents. Ces travailleuses de l'ombre – elles sont plus de 45 000 – sont indispensables à la bonne marche de nos réseaux. Si on coupe ces postes, il ne sera pas possible de faire disparaître les besoins qu'elles comblent. Les réductions dans les budgets de formation vont dégrader davantage le réseau de la santé. Il s'agit d'une attaque directe au droit de négocier. Le projet de loi invalide, dans les faits, toute disposition des conventions collectives susceptibles de limiter les dégâts.

J'appelle donc à une importante mobilisation pour stopper ce gouvernement. Jamais nous n'accepterons de voir ainsi renier et mettre à mal les choix de société les plus chers à la population en matière de services publics, de capacité d'agir de l'État et de progressivité de notre régime fiscal. Une longue lutte s'annonce et nous travaillerons d'arrache-pied à informer, mobiliser et développer les alliances les plus larges et solides possible pour contrer cette nouvelle tentative de démolition. Le bureau confédéral de ce soir fera une première discussion sur les perspectives et les consultations nécessaires en vue de préparer un plan de travail pour la rentrée de septembre.

Ce qu'il nous faut, c'est du solide, du costaud. Ça ne peut pas être improvisé sur un coin de table, la situation est complexe et on doit pouvoir travailler dans la durée et éviter les feux de paille.

Accommodements raisonnables

Nous avons aussi devant nous un gouvernement qui refuse d'écouter et qui n'en fait qu'à sa tête, comme en 2003. Sur la délicate question des accommodements raisonnables, le gouvernement fait du surplace. Le projet de loi n° 94 n'apporte rien de nouveau sauf en ce qui concerne le port du niqab. Il ne fait que reprendre la définition de l'accommodement raisonnable et les critères déjà établis par la jurisprudence.

Le débat en cours pose la question suivante : est-ce qu'il est nécessaire pour garantir la neutralité dans un État laïque, d'exiger l'absence de signes religieux dans ses institutions et chez ses agents dans l'exercice de leurs fonctions ?

Pour nous, la laïcité de l'État et sa concrétisation dans la neutralité de ses agents et institutions, constituent les meilleurs facteurs et la meilleure garantie d'inclusion de toutes et tous. La laïcité repose sur trois valeurs indissociables : la liberté de conscience, la non-discrimination quant aux choix spirituels ou religieux de chacun et la neutralité de l'État. On ne parle pas ici de l'espace public en général, on parle d'un appareil étatique dont la neutralité s'exprime à travers l'absence de signe d'adhésion ou de préférence envers une ou des religions ou envers les non-croyants. Bref, nous parlons d'un appareil étatique neutre desservant une population plurielle qui, elle, a le droit d'exprimer ses convictions ou ses opinions. On ne parle pas d'interdire aux agents de l'État d'avoir des croyances religieuses et de pratiquer leur religion, mais notamment pour ceux qui sont en position d'autorité ou de modèle, de ne pas le montrer dans l'exercice de leurs fonctions, tout comme ils ont une obligation de réserve quand il s'agit d'exprimer leurs opinions politiques.

La CSN revendique la mise en place d'une charte de la laïcité qui inclurait des balises claires, ce qu'évite soigneusement de faire le projet de loi. Celle-ci devrait notamment officialiser le caractère inacceptable d'une demande d'usager qui refuse, pour des motifs religieux, d'être servi par une personne de l'autre sexe ou encore les demandes de services séparés pour des raisons religieuses.

Sans balises claires, ce sont les tribunaux qui continueront de dicter, au cas par cas, la marche à suivre. Le gouvernement a encore raté une belle occasion de devenir le gouvernement de tout le monde, de toutes les communautés, des croyants comme des non-croyants. Il a carrément manqué de courage.

Les écoles passerelles

Que ce soit pour baliser les accommodements raisonnables ou encadrer l'accès à l'école anglaise, le gouvernement manque de courage politique. Le délai de fréquentation d'une école anglophone privée non subventionnée qui passe d'un à trois ans pour permettre l'accès à l'école anglaise constitue toujours un privilège. Et ce n'est pas le coût plus élevé et l'ajout d'un certain nombre de critères d'évaluation qui décourageront les parents fortunés à acheter ce droit constitutionnel pour leurs enfants et leurs descendants. La passerelle est simplement un peu plus longue et un peu plus difficile à franchir. Il demeure totalement inadmissible qu'on permette à des individus de se payer le privilège de contourner une loi qui protège la cohésion sociale et la culture collective des Québécoises et des Québécois. En tolérant des échappatoires, on revient au libre choix linguistique qui existait avant la Charte. Il ne peut y avoir deux classes d'immigrants, ceux qui contournent la loi, souvent plus fortunés, et ceux qui la respectent. Tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire devraient être assujettis à la Charte de la langue française.

Au fédéral

Du côté fédéral, la montée de la droite s'est poursuivie avec l'omerta imposé à tout le personnel politique qui ne pourra plus être convoqué en comité parlementaire, les coupes de subventions aux groupes de défense des droits, aux groupes de femmes aussi qui s'opposent au refus du gouvernement de financer l'avortement à l'étranger, la volonté d'abolir le registre des armes à feu, les compressions dans les festivals gais ne font que s'ajouter au cas déjà éminemment douteux d'Omar Khadr.

Sur la question de l'avortement, le premier ministre laisse ses députés déposer des projets de loi privés, ce qui lui permet de relancer le débat sans que ce soit la position officielle du gouvernement. Ses députés ne se cachent même plus et manifestent ouvertement devant le parlement avec les groupes pro-vie. La ferveur de la droite religieuse s'est trouvée ravivée à tel point que le cardinal Marc Ouellet s'est demandé devant 200 militants pro-vie « pourquoi une femme victime de viol devrait commettre un crime à son tour en se faisant avorter ? » Malgré les nombreuses critiques soulevées par ses propos incendiaires, le cardinal Ouellet en a remis en disant que le débat sur l'avortement est rouvert. N'en déplaise à Monseigneur Ouellet, le débat est clos depuis longtemps ! Pas de contraception, pas de cours d'éducation sexuelle, pas d'avortement : sur quelle planète vivent les conservateurs et les prélats alors que 70 000 femmes meurent chaque année dans le monde des suites d'un avortement clandestin ? Ce chiffre représente 13 % des décès liés à la maternité.

C'est un leurre de penser que la santé maternelle peut être assurée en excluant le recours à l'avortement. Le gouvernement fait preuve de mépris envers les femmes des pays pauvres et tente de leur imposer son idéologie. J'invite d'ailleurs nos militantes et militants à se joindre au rassemblement convoqué par la Fédération pour le planning des naissances, la Fédération des femmes du Québec et le Centre 2110 en association avec des groupes féministes et syndicaux qui se tiendra dans les rues de Montréal dimanche prochain pour protester contre toute velléité de retourner aux années noires des broches à tricoter.

Au chapitre du soutien au développement régional et à l'emploi, j'invite le gouvernement fédéral à prendre en compte l'expertise des travailleurs québécois dans la répartition des contrats de construction navale qui s'annoncent. Tant le Québec que la Colombie-Britannique et les Maritimes ont droit à leur part de la manne fédérale.

Sur la question environnementale, la CSN dénonce avec vigueur le Plan sur les changements climatiques 2010 publié en catimini sur le site Internet d'Environnement Canada la semaine dernière et qui indique que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour l'année en cours, devrait être 10 fois moins importante que ce que le gouvernement avait projeté il y a à peine un an. Il s'agit de l'échec flagrant d'une politique gouvernementale qui favorise l'industrie pétrolière au détriment des énergies renouvelables. Le gouvernement a carrément mis de côté l'engagement de

son plan d'action de 2007, *Prendre le virage*, qui prévoyait imposer cette année des réductions aux grands émetteurs de GES, comme les raffineurs de pétrole et de métaux ainsi que les propriétaires de centrales thermiques. Pire, le gouvernement a décidé d'ignorer les changements climatiques dans l'ordre du jour des sommets du G-8 et du G-20, alors qu'un tournant majeur est urgent. On le voit avec la marée noire dans le Golfe du Mexique, où le développement à tout prix et le manque d'encadrement ont causé une des pires catastrophes écologiques à intervenir. Les écosystèmes prendront des années à s'en remettre. On ne peut éternellement jouer à la roulette russe. Les dirigeants mondiaux doivent non seulement prendre des engagements pour régler l'exploitation pétrolière en eau profonde, mais ils doivent aussi s'engager dans la voie d'un réel développement durable.

International

Toujours sur la scène internationale, la CSN joint sa voix au concert de condamnations contre l'attaque israélienne contre un convoi humanitaire en route pour Gaza qui a fait 9 morts et de nombreux blessés. Les rescapés parlent d'un bain de sang, les premiers rapports médicaux-légaux affirment que les victimes ont été tuées par balle à bout portant. Plusieurs militants auraient été battus, emprisonnés et humiliés. Une enquête transparente et indépendante est nécessaire pour faire la lumière sur ce carnage. Ottawa qui a dénoncé du bout des lèvres le raid alors qu'il recevait la visite de Benjamin Netanyahu, a finalement appuyé la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU demandant une enquête impartiale, mais se refuse à réclamer la fin du blocus de la bande de Gaza qui frappe cruellement la population civile et ajoute chaque jour au climat explosif et à la provocation.

Événement important auquel nous assisterons : la Confédération syndicale internationale tiendra son deuxième congrès mondial du 21 au 25 juin à Vancouver. Quatre priorités retiendront notre attention. D'abord l'emploi. La crise économique, nous rappelle la CSI, fera encore des dizaines de millions de chômeurs, et ce, fort probablement jusqu'en 2011. Ensuite, nous croyons que la coopération syndicale est essentielle au renforcement de l'action syndicale. La CSI propose un programme de coopération qui vise à changer la dynamique de la coopération souvent basée sur le clientélisme. Enfin, le développement des économies émergentes demeure préoccupant puisqu'il repose principalement sur l'exploitation d'une nouvelle classe ouvrière non syndiquée qui travaille souvent dans des conditions misérables.

Finalement, la CSN partage avec la CSI l'urgence d'agir sur le terrain de la spéculation financière. Le comportement irresponsable des institutions financières et le mouvement spéculatif honteux qui anime encore le parquet des bourses doivent faire l'objet d'une stricte réglementation. À cet égard, nous avons tout intérêt à resserrer les liens sur cette question, d'autant plus que le gouvernement canadien se fait le porte-étendard des États qui souhaitent le moins de réglementation possible, un peu comme si le monde de la finance n'était pas au centre de la crise que nous traversons. Stephen Harper qui n'a pas réussi à convaincre ses homologues européens, a finalement réussi à torpiller la mise en œuvre de la taxe bancaire, en allant chercher

l'appui de pays émergents à la rencontre des ministres des Finances du G-20 en Corée du Sud. Le compromis tarabiscoté qui consiste à laisser aux pays qui le désirent le droit de mettre en place leur propre levée fiscale est impraticable. Les banques non taxées vont détenir un avantage concurrentiel qui risque d'entraîner des mouvements de capitaux. Dans une finance mondialisée comme la nôtre, on ne peut plus fonctionner tout seuls !

Et comme si ce n'était pas assez, le gouvernement canadien ignore complètement la taxe sur les transactions financières qui doit être également discutée lors du G-20. Cette taxe en plus de générer des recettes qui serviraient à financer les coûts de la relance économique pourrait contribuer à freiner les flux massifs de capitaux spéculatifs qui ont joué un rôle déterminant dans la crise économique et financière et son extension à l'échelle planétaire. Je vous invite d'ailleurs à aller signer la déclaration en ligne sur le site web de la CSN, concernant la taxe dite Robin des Bois sur les transactions financières. Avec tous les reculs sur le programme international de santé des femmes, l'environnement, la taxe bancaire et la taxe Robin des bois, le G-20 s'annonce être une coquille complètement vide alors que des décisions cruciales sont en jeu.

Congrès de conseils centraux

Je voudrais féliciter toutes les personnes qui ont été confirmées dans leur fonction au sein des comités exécutifs des conseils centraux de la CSN et toutes les personnes nouvellement élues. Vous avez devant vous trois années bien occupées. Que ce soit l'appui à la campagne sur les finances publiques ou la Marche mondiale des femmes, l'adoption d'une politique d'achat responsable, la promotion de la santé-sécurité ou de la conciliation famille-travail, plusieurs thématiques ont traversé vos instances d'un bout à l'autre du Québec. Vos congrès sont riches d'initiatives visant à faire avancer des dossiers régionaux qui vous tiennent à cœur, je n'en cite que quelques-uns : la lutte au profilage racial à Montréal, le décrochage scolaire dans les Laurentides, la *montréalisation* des médias au Saguenay, l'augmentation de la pauvreté en Outaouais, l'aide à l'industrie forestière en Abitibi, le renforcement du développement régional sur la Côte-Nord, le programme de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre en Montérégie, les villages dévitalisés au Bas St-Laurent : vous faites preuve de leadership. Je suis particulièrement fière que plusieurs d'entre vous aient décidé de s'attaquer au problème de la relève syndicale. Sur plusieurs sujets, vous enrichissez notre réflexion en vue du 63^e Congrès de la CSN qui se tiendra en mai prochain.

Secteur public

Lorsqu'à l'automne dernier nous affirmions vouloir conclure les conventions collectives du secteur public avant leur échéance, l'objectif était ambitieux et, disons-le, le scepticisme au rendez-vous, surtout lorsqu'on mesure le temps habituellement nécessaire à une négociation dans ce secteur à l'aune des rondes précédentes qui ont souvent nécessité plus de 18 mois de pourparlers après la fin des contrats de travail.

Bien que nous n'ayons pas réussi à convenir d'une entente avant le 31 mars, nous devons cependant constater que le chemin parcouru est exceptionnel à plusieurs égards.

Rappelons que cette aventure syndicale a commencé il y a à peine un an, par la conclusion d'un protocole historique de non-maraudage qui a su tenir le coup de manière exemplaire et par la mise sur pied d'un Front commun de sept organisations syndicales représentant la quasi-totalité des salarié-es de l'État québécois.

Aujourd'hui, quelques semaines seulement après l'échéance des conventions collectives, des ententes sont intervenues sur les matières sectorielles à plusieurs tables. C'est le cas, à la CSN, de certains organismes gouvernementaux comme la RIO, la Société des traversiers ainsi que pour les employés de soutien des commissions scolaires anglophones. Dans d'autres organisations du Front commun, ce sont des employés de soutien de cégeps et les enseignants du primaire-secondaire qui ont trouvé un terrain d'entente sans oublier les deux syndicats représentant l'ensemble des salarié-es de la fonction publique. En fait, ces ententes sectorielles visent près du tiers des membres du Front commun et, fait à noter, sans que cela n'ait ébranlé la solidité de l'alliance entre nos organisations.

Cependant, nous avons dû constater au niveau des comités patronaux, des mouvements forts inégaux aux diverses tables de négociation et notamment dans le secteur de la santé où la dynamique des dernières semaines s'est avérée particulièrement laborieuse. Toutefois, depuis quelques jours, on constate un changement positif dans le rythme des discussions et dans la qualité des échanges dans ce secteur.

Donc, une entente générale est toujours possible si nous savons, employeurs et syndicats, mettre à profit non seulement les jours, mais les heures qui nous restent avant la grande période des vacances.

Et soyez assurés que la CSN mettra toutes les énergies nécessaires pour y arriver.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, nous ne souhaitons pas d'un règlement à tout prix. Si nous n'y parvenons pas ces jours-ci, nous poursuivrons avec le Front commun nos efforts pour y arriver.

Un règlement dans le secteur public interviendra lorsque l'ensemble des secteurs aura convenu de solutions à la hauteur de leurs aspirations et que les matières de table centrale répondront aux attentes de près de 500 000 salarié-es du Québec qui méritent beaucoup mieux que des décrets en guise de reconnaissance de leur contribution quotidienne à la dispensation de services publics de qualité. Solidarité !

Conflits

Journal de Montréal

Le lock-out des 253 artisans du *Journal de Montréal* dépasse les 500 jours. Il devient ainsi le plus long conflit de l'histoire de la presse écrite au Québec. J'invite Quebecor à mettre toutes ses énergies à négocier avec l'esprit de mettre fin à ce conflit odieux.

Provigo

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Provigo entrepôt Armand-Viau (CSN) fait face à une fermeture. Le 3 avril dernier, l'employeur décrétait un lock-out, et 3 semaines plus tard, il annonçait l'arrêt total des activités à cet entrepôt tout en refusant de verser les indemnités de départ prévues à la Loi des normes. La CSN soutiendra la lutte de ces travailleuses et travailleurs pour le respect et pour leur emploi.

Héma-Québec

Quant au blocage constaté à la table de négociation, les 375 membres de la CSN d'Héma-Québec ont déclenché deux jours de grève, les 26 et 27 mai dernier. Réunis au sein de trois syndicats, ils tentent de renouveler leurs conventions collectives après plus de 23 mois de pourparlers. Ils cherchent à obtenir le même traitement que les employé-es du secteur public québécois qui œuvrent à des tâches comparables. Le régime de retraite est aussi un point de litige.

Repos Saint-François

Les employés cols bleus du Repos Saint-François d'Assise, le cimetière de l'Est, ont intensifié leurs moyens de pression. Ils ont débrayé le 27 mai devant les grilles du cimetière devant le refus répété de leur employeur de cesser de faire appel à un sous-traitant. Les syndiqués avaient manifesté la veille devant la cathédrale Marie-Reine-du-Monde pour sensibiliser l'archevêché et le cardinal Turcotte. On suit le dossier de très près.

Autres règlements et conflits

Après une fermeture de 18 mois, les employé-es de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, à Grande-Rivière, ont une nouvelle convention collective. D'une durée de trois ans, le contrat de travail prévoit des augmentations de salaire totalisant près de 7,4 %. Soulignons aussi le règlement survenu chez FRE Composite dans les Laurentides. Et malheureusement, des conflits persistent Au Roi du Coq rôti et à la Maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence de la Vallée-de-l'Or.

Michel Chartrand

Je veux souligner en terminant le départ d'un des nôtres. Michel Chartrand faisait partie depuis tellement longtemps du paysage syndical et politique québécois que nous étions plusieurs à en être arrivés à croire qu'il était éternel, ou du moins qu'il

était impossible qu'il ne soit plus présent dans notre quotidien. Les travailleuses et les travailleurs du Québec perdent une voix forte, une voix puissante qui, sur plus de sept décennies, s'est fait entendre sans relâche et sans l'ombre d'une compromission. Sa notoriété avait traversé les frontières de l'action syndicale. Toutes les classes sociales, toutes les régions du Québec, toutes les générations connaissaient Michel Chartrand. Semblable phénomène est extrêmement rare. Il témoigne, à mon avis, au-delà d'une présence constante dans les médias, d'une affection certaine et constante dans laquelle le peuple québécois l'a tenu durant des décennies. Le plus bel hommage que nous puissions lui rendre, c'est de prendre le relais du long combat qu'il avait engagé pour la justice sociale, la dignité humaine et la liberté. À l'aube d'une volonté de relancer une grande mobilisation sociale, rappelons ces paroles de Michel parlant du patronat et du pouvoir politique à sa solde : « Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux ».

Je vous souhaite un bon conseil confédéral !

Vive la CSN !

Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN



**Conseil fédéral
Palais des congrès, Montréal
9 et 10 juin 2010**

	Horaire des séances		Horaire des pauses santé	
9 juin	10 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30		15 h 45 à 16 h
10 juin	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h

Projet d'ordre du jour

Le mercredi, 9 juin 2010

- 10 h
1. Mot de la présidente
 2. Accréditation des délégué-es
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion des 10, 11, 12 mars 2010
 5. Suivi des priorités de la CSN
 - Agences de placement
 - Négociations du secteur public et parapublic
 6. Mémoire de la CSN sur le projet de loi 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements
 7. Plate-forme sur les services de garde

Le jeudi, 10 juin 2010

8. Syndicat des publicitaires des journaux du Réveil et du Point
 9. Finances
 - États financiers au 28 février 2010
 - Rapport du comité de surveillance
 10. Suivi des priorités de la CSN
 - Finances publiques : impact du budget du Québec
 11. Au bas de l'échelle
- 11 h 30
12. Questions de privilège et conflits en cours
 13. Semaine nationale de santé et sécurité au travail
 14. 2^e Congrès mondial de la CSI
 15. Taxes sur les transactions financières
 16. Conférence nationale sur l'avenir des territoires – déclaration commune
 17. Élections au comité des relations interculturelles et au comité LGBT



Les agences de placement

Conseil confédéral
Montréal, 9 et 10 juin 2010

Table des matières

Introduction	5
Les expériences en matière d'encadrement législatif des agences de placement sur le plan international.....	7
La convention 181	7
Le Canada.....	7
Les États-Unis	8
L'Europe	8
La nécessité d'un encadrement juridique pour les agences de placement du Québec.....	9
Une loi pour encadrer la pratique des agences de placement dans les milieux non syndiqués	10
L'accréditation et le champ d'intervention des agences de placement	10
L'aspect particulier des milieux de travail syndiqués.....	11
La convention collective.....	11
Le Code du travail doit favoriser le libre exercice du droit d'association des salarié-es d'agence	12
La Loi sur les normes du travail doit correspondre aux nouvelles réalités du travail des salarié-es d'agences	13
La nécessité d'agir	14
Nos revendications.....	15
Une loi-cadre sur les agences de placement pour les milieux non syndiqués.....	15
Modification au Code du travail pour les milieux syndiqués	16
Les conventions collectives et les accréditations.....	16
Des alliances nécessaires.....	17

Introduction

Devant la croissance exponentielle des agences de placement et la vulnérabilité dans laquelle les travailleuses et les travailleurs qu'elles embauchent se retrouvent, le 62^e Congrès de la CSN a adopté une proposition visant la mise en place d'un encadrement législatif pour les agences de placement. Effectivement, ce secteur d'activité ne fait l'objet d'aucune réglementation particulière au Québec, et ce, bien que ces entreprises fournissent, contre compensation financière, des ressources humaines dans un marché absolument libre de toute contrainte. Alors que l'objet même de ces transactions concerne des personnes, souvent en situation de précarité.

Au Québec, les bureaux privés de placement sont apparus au début du vingtième siècle et ils ont connu une période de croissance relativement lente jusqu'au début des années 50. La Loi sur les bureaux de placement de 1964 a régi ce type d'entreprise jusqu'en 1982, date de son abrogation. Pour l'essentiel, cette loi autorisait les congrégations religieuses, les sociétés ouvrières, les sociétés de bienfaisance et les employeurs à constituer et à maintenir de tels bureaux de placement et interdisait les bureaux de placement à but lucratif. Nous sommes, aujourd'hui loin des objectifs poursuivis, à l'époque, par le législateur. Nous assistons de plus en plus à un laisser-aller total et à l'établissement de la loi de la jungle.

Ce n'est pas sans raison que l'industrie des agences de placement temporaire a connu une expansion importante au cours des dernières décennies, autant au Québec qu'au Canada. Cette industrie a largement profité de la déréglementation du marché du travail qui s'est imposée dans l'ensemble des pays industrialisés, sous l'impulsion d'organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Elle a aussi bénéficié des stratégies d'entreprise qui, face à une concurrence accrue, ont misé sur l'impartition et la flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre. Dans le secteur public, elle a profité des effets de rationalisations et de coupes budgétaires. Finalement, au cours des dernières années l'apparition de pénuries de main-d'œuvre et avec elles, les difficultés de recrutement et de rétention de personnel ont encouragé le recours aux agences de placement.

À l'image des tendances observées aux États-Unis et en France, il s'agit d'un secteur déréglementé dont le chiffre d'affaires est en hausse constante. Uniquement entre 1993 et 2008, le nombre d'entreprises de location de personnel est passé au Canada de 1191 à 5077, soit une augmentation de plus de 325 %. On en retrouve 1262 au Québec.

Depuis 2001, l'industrie canadienne des agences de placement temporaire a vu ses revenus d'exploitation augmenter de 80 % pour s'établir à 9,2 milliards de dollars en 2008 alors que les revenus d'exploitation pour le Québec s'établissaient à 1,2 milliard¹. Cette progression a toutefois quelque peu fléchi avec le ralentissement économique amorcé en 2007. En effet, entre 2007 et 2008 les revenus d'exploitation ont progressé de

¹ Bulletin de service, Statistique Canada, p. 10.

1 % au Canada et ont chuté de 1,9 % au Québec. Il y a toutefois lieu de croire que le retour à la croissance donnera un nouvel élan à ce secteur.

La nature des agences de placement s'est transformée radicalement au cours des dernières années. Si, traditionnellement, le marché de la fourniture de main-d'œuvre était celui de l'aide temporaire, il en est autrement aujourd'hui.

Dans les faits, la croissance rapide de ce marché, tant aux États-Unis qu'en France ou au Québec, résulte bien davantage du développement de ce que l'on a appelé la « location de personnel à long terme ». En 2008, les données de l'industrie des services d'emploi montrent que celle-ci continue d'être dominée par les ventes de services de placement temporaire, qui représentent 60 % de la répartition des revenus d'exploitation de l'industrie. Cependant, les services permanents et contractuels comptent désormais pour 37 % des revenus d'exploitation de l'industrie, alors que les 3 % restants sont le fait d'autres produits et services².

Nous constatons depuis plusieurs années que des considérations inadmissibles expliquent le recours accru à cette forme d'organisation du travail. Ainsi, nous observons que les entreprises font appel à des agences pour combler, sous couvert de placement de main-d'œuvre, des besoins structurels.

Dans ce cadre, l'agence est utilisée pour réduire la masse salariale de l'entreprise cliente, la travailleuse ou le travailleur provenant d'une agence se voyant attribuer un salaire moindre que celui versé à un travailleur régulier effectuant un travail comparable dans la même entreprise. En outre, le salarié d'agence se voit privé du régime d'avantages sociaux dont bénéficient les autres salarié-es. Nous savons également que des entreprises utilisent les travailleurs et travailleuses d'agences de placement, spécifiquement pour les postes comportant des risques élevés pour la santé et la sécurité au travail, aux seules fins de limiter leurs propres coûts associés aux accidents de travail.

Nous ne devons pas être dupes de la stratégie de ces entreprises qui cherchent à se départir de leur statut et de leurs responsabilités d'employeur, afin de contourner les lois du travail et d'éviter la syndicalisation.

Ce recours au placement à long terme freine l'accès à des postes permanents, entraîne le développement d'emplois précaires et laisse les travailleuses et les travailleurs sans défense. Pour la CSN, il est plus que temps de réglementer l'activité des agences afin de clarifier les rapports juridiques entourant la relation tripartite et de contrer les pratiques iniques ayant cours dans ce secteur.

Les agences de placement, ne l'oublions pas, sont avant tout des entreprises à but lucratif. Leur fonds de commerce, ou, si on préfère, le « produit » qu'elles vendent sur le marché et avec lequel elles visent à faire des profits, ce ne sont pas des autos, des bateaux ou de la

² Ibid, p. 4,

pizza congelée, mais la force de travail d'êtres humains. En raison même de cette particularité, la mise en place d'un encadrement spécifique est nécessaire.

Il faut amener les entreprises à développer des politiques de gestion prévisionnelles de la main-d'œuvre à long terme en lien avec l'évolution du marché du travail. Si nous laissons aller les choses, sans autre forme de contrôle, nous assisterons de plus en plus à une certaine déresponsabilisation des entreprises en matière de formation et de gestion de l'emploi.

Les expériences en matière d'encadrement législatif des agences de placement sur le plan international

Plusieurs expériences d'encadrement législatif des agences de personnels existent de par le monde et devraient inspirer le législateur québécois. L'Europe est particulièrement active sur cette question et plusieurs pays possèdent des législations depuis près d'une quarantaine d'années.

La convention 181

La convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les agences de placement privées (181) reconnaît le rôle que les agences peuvent jouer sur le marché du travail, mais vient rappeler la nécessité de protéger les travailleuses et les travailleurs contre les abus. Cette convention stipule que les États doivent déterminer et répartir les responsabilités respectives des agences et des entreprises utilisatrices en matière, notamment, de conditions de travail et de négociation collective.

Le Canada n'a pas ratifié cette convention et fait encore figure de retardataire en ce qui a trait à l'adoption de législations progressistes en matière de droit de l'emploi. Nous devons la remettre à l'ordre du jour de la Chambre des communes à Ottawa et forcer les différents partis politiques à se compromettre sur cette question. Il n'est pas défendu également que l'Assemblée nationale du Québec pose un geste symbolique en ratifiant cette convention pour mettre de la pression sur le gouvernement Harper afin d'en forcer l'adoption.

Certains États américains sont aussi intervenus pour imposer un minimum de balises à cette industrie. Plus près encore, les provinces de l'Ouest et l'Ontario ont adopté des lois sur la question.

Le Canada

Au Canada, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont adopté des lois établissant des balises obligeant les agences de personnels à détenir des licences pour exploiter leurs entreprises.

Ces provinces ont aussi adopté plusieurs autres dispositions législatives imposant certaines obligations. Par exemple :

- L'agence ne peut empêcher l'embauche du salarié par le client;
- L'agence ne peut imposer des frais aux salarié-es;
- L'agence ne peut empêcher un client de fournir aux salarié-es des références de travail;
- L'agence doit reconnaître les mêmes droits en matière de congés fériés, de préavis de licenciement et d'indemnité de cessation d'emploi;
- L'agence doit informer le salarié par écrit des coordonnées du client de même que le salaire et des avantages sociaux rattachés à l'affectation, à la période et au jour de paie, de même que sur les droits que possède le salarié en vertu de la Loi sur les normes d'emploi.
- Toutes représailles pour l'exercice d'un droit sont interdites tant pour l'agence que pour le client;
- L'agence peut faire l'objet d'une enquête sur la moralité des antécédents financiers et la compétence du demandeur de licence de même que sur la conduite des dirigeants, des administrateurs et des associés.

Les États-Unis

Aux États-Unis, ce sont les États et non le gouvernement fédéral qui sont compétents en matière d'encadrement des agences de placement. Le Rapport Bernier³ signale les lois de deux États américains, soit celle de la Californie et celle de la Floride :

« En Californie, the *Employment Agency, Employment Counseling and Job Listing Service Act* couvre les agences de placement, qu'il s'agisse de placement temporaire ou non, et établit les rapports qui doivent prévaloir entre elles et la personne à la recherche d'un emploi. Les agences qui exigent des frais uniquement de l'employeur pour leurs services ne sont pas couvertes par la loi. La loi précise le contenu obligatoire du contrat écrit entre l'agence et le chercheur d'emploi. La relation d'emploi est clairement établie entre l'entreprise cliente et le travailleur, l'agence intervenant avant que la relation d'emploi ne soit formée.

À l'inverse, la loi de l'État de la Floride affirme clairement que l'agence de placement est l'employeur de l'employé dont les services sont prêtés à une entreprise cliente. La loi définit l'agence de placement, excluant l'agence de travail temporaire, établit une procédure d'octroi d'un permis, détermine les responsabilités de l'agence quant aux conditions de travail et aux régimes d'assurance et précise le contenu du contrat entre l'agence et le client. »

L'Europe

Il est intéressant de noter qu'une étude réalisée par James Arrowsmith en 2006 indique qu'il y a approximativement entre 2,5 et 3 millions de personnes employées par 20 000

³ Rapport Bernier, chapitre 4-La situation des travailleurs atypiques en droit canadien (hors Québec et étatsunien), p. 283 à 286.

agences de location de personnel au sein des pays membres de l'Union européenne en 2006⁴.

Toutefois, ce marché, contrairement à celui du Québec, est beaucoup plus encadré. Ainsi, de nombreux pays européens possèdent une législation sur les agences d'emploi temporaire; citons l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie.

Si certaines législations sont très coercitives comme celle de la France, la plupart de ces pays encadrent l'activité des entreprises de placement en les soumettant à l'obtention d'un permis et au dépôt de garanties financières. Par ailleurs, les principaux sujets de réglementation au regard des conditions de travail concernent la parité de traitement, les motifs pour recourir aux agences, la durée maximale de l'assignation et des restrictions d'utilisation par secteur ou par occupation. Fait intéressant en Suisse, lorsque l'entreprise cliente est syndiquée, l'agence doit appliquer la convention collective au salarié d'agence pour le salaire et la durée de travail.

La nécessité d'un encadrement juridique pour les agences de placement du Québec

Au Québec, la jurisprudence des tribunaux du travail chargés d'appliquer le Code du travail a démontré à plusieurs reprises que les lois actuelles ne sont pas adaptées au développement des intermédiaires dans le monde du travail. En 2003, nous avons également enregistré un sérieux recul à ce chapitre alors que la sous-traitance a été pratiquement exclue de l'application de l'article 45 du Code du travail. Pendant ce temps, les phénomènes de franchises et de contrats de gestion se développent pour déjouer une multitude de lois, et particulièrement le Code du travail, dont l'application nie obstinément la responsabilité de plus d'un employeur.

La facilité de plus en plus déconcertante avec laquelle les employeurs divisent leur entreprise en plusieurs entités corporatives peut causer de nombreux ennuis juridiques au processus d'accréditation, au droit de grève ou à l'application d'une convention collective. Il est urgent de corriger la situation.

On constate que le phénomène des agences de placement n'a pas cessé de prendre de l'ampleur depuis quelques années, particulièrement dans les secteurs d'emploi menacés par des pénuries de main-d'œuvre réelles ou appréhendées.

Que ce soit dans certains métiers ouvriers avant l'éclatement de la crise, dans certaines professions du secteur de la santé comme les infirmières, les infirmières auxiliaires ou les préposés aux bénéficiaires, ou encore dans certains types d'emploi de bureau plus spécialisés, le recours aux agences de placement est devenu une manière normale

⁴ James Arrowsmith, *Temporary Agency Work in enlarged European Union European Foundation for improvement of living conditions*, 2006, p.14.

d'opérer pour de nombreux employeurs du secteur privé comme du secteur public, du secteur manufacturier ou du secteur des services.

Tels des parasites, ces entreprises se nourrissent des difficultés de recrutement tout en contribuant à leur aggravation. En effet, la plupart d'entre elles ont développé des pratiques totalement inacceptables en interdisant par contrat aux salarié-es placés chez un employeur de se laisser recruter directement par cet employeur.

Une loi pour encadrer la pratique des agences de placement dans les milieux non syndiqués

À l'instar de la nouvelle loi ontarienne, nous devons nous doter d'une loi qui régit les agences. Ainsi, un employeur devrait en tout temps avoir le loisir d'offrir un emploi à un salarié affecté chez lui par une agence. De même, ce salarié d'agence devrait avoir le droit d'offrir ses services à un employeur client, et ce, sans aucune contrainte.

Les agences prétextent leurs efforts et les coûts de formation et de recrutement pour imposer de telles obligations à leurs employeurs clients et à leurs salarié-es. Une telle objection ne tient pas la route. Ils n'ont qu'à facturer aux employeurs clients les coûts de leurs efforts, ce qu'ils font déjà sûrement. Si ce n'est pas assez, qu'ils augmentent leurs prix! De telles préoccupations ne doivent jamais faire obstacle à la liberté de travailler.

Il doit être également interdit aux agences de réclamer quelque frais ou amende que ce soit au salarié parce qu'il a accepté un emploi chez un employeur client de l'entreprise. De même, telle interdiction de réclamation doit également s'appliquer à l'égard de l'employeur client qui recrute un salarié de l'agence. Bien que la loi ontarienne fixe une période maximale de six mois pendant laquelle une agence peut facturer des frais à un client employeur qui recrute ainsi un salarié de l'agence, nous revendiquons qu'une éventuelle loi québécoise interdise de telles pratiques pour quelque période que ce soit.

L'accréditation et le champ d'intervention des agences de placement

Derrière les bannières de grandes agences de placement qui disent se conformer à un code de déontologie, dont elles ont elles-mêmes précisé les termes, se cache une réalité beaucoup plus complexe qui perpétue la situation de vulnérabilité des travailleuses et des travailleurs qui offrent leurs services à ces agences. Les revendications que l'on peut adresser aux agences sont multiples et justifient, à elles seules, que l'on instaure un processus d'attribution de permis pour ces entreprises afin de discipliner les pratiques dans ce secteur. On ne doit pas tolérer plus longtemps les comportements odieux de ces entreprises à l'égard des travailleuses et des travailleurs.

Combien d'entreprises plieront bagage sans avertissement et sans payer leur dû à celles et ceux qu'elles embauchent? Combien encore ne respecteront pas les normes minimales du travail avant que l'on intervienne? On ne peut pas confier aux associations qui représentent les agences, le contrôle de ce secteur, et ce, d'autant plus que rien n'indique

qu'elles sont informées des manquements de leurs membres. L'ampleur des problèmes appréhendés sur le marché du travail québécois au cours des prochaines années exige que le gouvernement du Québec impose des règles claires pour protéger les salarié-es d'agence.

Outre les informations que ce système d'attribution de permis nous procurerait sur le secteur (nombre d'agences, taille, secteur d'activité, nombre et caractéristiques des placements, etc.), celui-ci assurerait un meilleur suivi des agences et une meilleure information aux travailleuses et aux travailleurs. Un système d'attribution de permis offrirait de meilleures garanties sur le traitement fait aux personnes ayant recours aux agences pour trouver un travail. Rappelons-le, le recours aux agences par les travailleuses et les travailleurs est d'abord révélateur d'un accroissement de la précarité. Nous sommes bien loin, dans la grande majorité des cas, de l'expression d'une volonté individuelle devant conduire à une meilleure qualité de vie.

Relevant du ministère du Travail, ce processus d'encadrement des agences doit, non seulement garantir leur solvabilité, mais aussi permettre la constitution d'un fonds d'indemnisation réalisé à même les cotisations de ces agences. Ce fonds s'avère le seul moyen réel de compenser celles et ceux qui se font bernier par des employeurs sans scrupule de ce secteur d'activité.

Par ailleurs, si l'on reconnaît que les agences de placement peuvent jouer un rôle sur le marché du travail, il est impératif de le baliser. Les agences de placement peuvent faciliter temporairement l'adéquation entre les emplois disponibles et les personnes qui sont en recherche d'emploi. Néanmoins, leur présence et les services qu'elles offrent aux employeurs ne devraient pas permettre de limiter l'embauche de personnel sur une base régulière.

Ce n'est pas à des agences de placement qu'on doit confier la responsabilité des programmes d'aide aux chômeurs et de la formation professionnelle, mais à l'État. Il est totalement inutile et socialement coûteux de dédoubler cette responsabilité étatique avec un nouvel intermédiaire; qui agit, lui, à des fins purement lucratives

Le recours aux agences de placement ne devrait se faire que pour des cas exceptionnels; il ne devrait d'aucune façon avoir pour effet que les postes temporaires deviennent la norme, et ce, de façon récurrente. Il faut prévoir que les conditions de travail des personnes qui travaillent pour ces agences ne peuvent être inférieures à celles prévues pour des emplois similaires dans l'entreprise.

L'aspect particulier des milieux de travail syndiqués

La convention collective

Depuis plusieurs années, les résultats de négociation nous permettent de constater que nous sommes arrivés à des solutions qui varient considérablement d'un lieu de travail à

un autre lorsqu'il est question d'encadrer l'utilisation, par l'employeur, des agences de placement.

Une certaine confusion s'est même installée entre la sous-traitance et l'utilisation d'agences de placement. Le recours à la sous-traitance signifie pour l'employeur qu'il octroie une partie de son entreprise à un autre employeur qui exécutera les travaux convenus selon ses propres méthodes et expertises, avec son personnel et les cadres à son emploi. L'agence, elle, loue les services d'un salarié à un client employeur qui assume généralement lui-même l'encadrement de ce salarié avec son propre personnel, son expertise et ses méthodes de travail sur les lieux même de son entreprise.

Que ce soit en interdisant le recours aux agences ou en le limitant considérablement, les conventions collectives traitent de ces questions en fonction de leur propre environnement. Certaines vont jusqu'à prévoir que les salarié-es d'agences ne font pas partie de l'unité de négociation, alors qu'il y va plutôt de notre intérêt de les inclure.

Nos conventions collectives doivent garantir à ces salarié-es d'agences les mêmes avantages et conditions de travail que s'ils avaient été embauchés directement par l'employeur. L'employeur aura alors intérêt à recourir directement à l'embauche d'un tel salarié plutôt que d'avoir à assumer en plus la part de profit que l'agence lui facturera, et ce, sans compter les problèmes d'organisation du travail et de formation que pose le recours systématique aux salarié-es d'agence.

Le Code du travail doit favoriser le libre exercice du droit d'association des salarié-es d'agence

L'employeur client devrait reconnaître légalement le salarié d'agence, ainsi affecté à une tâche qui relève normalement de l'unité de négociation, est en fait un salarié de l'employeur pour tout le temps où il y travaille. Le problème, c'est que tant l'employeur client que l'agence contestent trop souvent une telle solution, et ce, particulièrement dans le secteur public.

Même dans le secteur privé, l'attitude de plusieurs employeurs et agences qui s'obstinent à prétendre que l'agence est le seul employeur risque de faire tache d'huile puisque la jurisprudence depuis l'arrêt de la Cour suprême dans ville de Pointe-Claire⁵, faisant de chaque cas un cas d'espèce a pris de l'ampleur.

Même si les syndicats sortent gagnants de la plupart des causes portées devant la Commission des relations de travail (CRT) en vertu de l'article 39 du Code du travail, certaines décisions de la CRT n'ont pas reconnu que le salarié d'agence était en fait un salarié de l'employeur visé par l'accréditation syndicale.

⁵ Pointe-Claire c. Tribunal du travail, 1997 1 R.C.S 1015.

Ces décisions sont basées sur une série de critères élaborés par la Cour suprême et sur l'importance que la CRT accorde à chacun d'eux.

Le phénomène risque de prendre beaucoup d'ampleur. La situation est déjà très grave dans le secteur de la santé et des services sociaux; les contestations patronales pourraient s'étendre dans d'autres secteurs, notamment si les employeurs estiment que le recours aux agences est pour eux la voie à suivre pour répondre à des impératifs budgétaires.

Comme l'a souligné la Cour suprême⁶, c'est par voie législative que ce problème doit se régler afin de pallier les distorsions juridiques du Code du travail lorsqu'il est confronté à ces nouvelles réalités du marché du travail, particulièrement lorsque des « employeurs » se partagent les responsabilités opérationnelles de ce qui jadis appartenait à un seul.

C'est pourquoi nous demandons que le Code du travail soit modifié pour déclarer que :

« Un employeur, qui utilise les services d'une agence de location de personnel ou d'un salarié de ladite agence pour accomplir ou faire accomplir des fonctions d'une personne normalement incluse dans l'unité de négociation, est réputé l'employeur du salarié de cette agence aux fins du présent code pour toute période où s'exercent lesdites fonctions. »

Nous croyons qu'une telle modification au Code du travail doit être introduite le plus rapidement possible, car les problèmes de pénurie de main-d'œuvre risquent de s'aggraver au cours des prochaines années. À défaut d'agir, les agences de placement vont continuer de proliférer au point où elles deviendront des « acteurs privilégiés » de toute forme de recrutement du personnel. Il faut absolument décourager l'édification d'une telle structure régulière de recrutement qui ne fait qu'augmenter les coûts de recrutement des entreprises, nuit considérablement à l'organisation du travail ainsi qu'au développement des expertises nécessaires aux entreprises et aux services publics, et qui, surtout, prive les travailleuses et les travailleurs des mêmes conditions de travail que les autres salarié-es directement au service d'un employeur.

La Loi sur les normes du travail doit correspondre aux nouvelles réalités du travail des salarié-es d'agences

Il est nécessaire de régulariser la situation des salarié-es d'agences en leur assurant les mêmes droits que les autres salarié-es de l'employeur. La Loi des normes du travail, doit interdire les politiques qui briment la liberté des travailleurs, mais aussi accorder aux salarié-es d'agence les mêmes protections minimales que pour les autres salarié-es.

Comme leur travail dépend essentiellement des employeurs clients et qu'ils en sont les bénéficiaires, au même titre que l'agence, la responsabilité civile à l'égard des obligations

⁶ Ibid.

des employeurs prévues à la Loi des normes du travail doit être conjointe et solidaire entre l'employeur client et l'agence. En effet, pour tous les droits prévus par cette loi, le salarié ne devrait jamais subir d'inconvénient du fait que son travail dépend de « deux employeurs ».

Par rapport au service continu, les droits qui en découlent doivent relever de la responsabilité solidaire de l'employeur client et de l'agence. Par exemple, les droits à l'emploi protégés par l'article 124 de la Loi des normes du travail⁷ seraient opposables à l'employeur client comme à l'agence si le salarié a deux années de service continu auprès de cet employeur. Il en serait de même pour les vacances et autres droits prévus par la loi ou par une convention collective.

La nécessité d'agir

Le phénomène des agences de placement temporaire est connu et documenté amplement et pour tenter de mieux le comprendre plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied par le gouvernement ou certains organismes gouvernementaux.

Rappelons simplement le rapport Tapin de 1993⁸, un document du ministère du Travail, une étude de la Commission des normes du travail de 1995⁹, un document de travail de la Commission des normes du travail de 1996¹⁰ auxquels il faut ajouter l'étude du Conseil du statut de la femme¹¹ sans oublier les autres études réalisées¹² et les nombreux articles sur le sujet auxquels elles réfèrent.

⁷ Article 124 : Le salarié qui justifie de deux ans de service continu dans une même entreprise et qui croit avoir été congédié sans une cause juste et suffisante peut soumettre sa plainte par écrit à la Commission des normes du travail ou la mettre à la poste à l'adresse de la Commission des normes du travail dans les 45 jours de son congédiement, sauf si une procédure de réparation, autre que le recours en dommages-intérêts, est prévue ailleurs dans la présente loi, dans une autre loi ou dans une convention. Si la plainte est soumise dans ce délai à la Commission des relations du travail, le défaut de l'avoir soumise à la Commission des normes du travail ne peut être opposé au plaignant.

⁸ Jean-Robert Tapin, Agences de placement temporaire, ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 20 octobre 1993, 83 pages.

⁹ Commission des normes du travail, L'article 41.1 de la loi sur les normes du travail et les agences de placement temporaire, juin 1995, 3 pages.

¹⁰ Commission des normes du travail, Document de travail présenté à des fins de discussions au Conseil d'administration de la Commission des normes du travail - Les agences de placement temporaire et la Loi sur les normes du travail, janvier 1996, 34 pages.

¹¹ Conseil du statut de la femme, *Travailler autrement : pour le meilleur et pour le pire? — les femmes et le travail atypique*, Québec, 2000, 213 pages.

¹² Notamment, l'étude de Michel Grant et Ghyslaine Marcotte, *Le travail temporaire et les bureaux de louage de main-d'œuvre*, Protocole UQUAM, Relais-femmes, Au bas de l'échelle, Université du Québec à Montréal, novembre 1986.

Signalons également le rapport de monsieur Jean Bernier déposé en 2003 sur les besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail traditionnelle qui traitait dans un chapitre entier les problématiques liées aux agences de placement au Québec.

Ces rapports ont révélé des disparités de traitement et de relations de travail triangulaire. Il est à noter qu'à chaque occasion, des recommandations ont été formulées. Néanmoins, aucune d'elles n'a été mise en application.

En plus du flou juridique quant à la détermination de l'employeur véritable, le travail dans une agence pose, comme nous l'avons observé, de nombreux autres problèmes : discrimination salariale et accès réduit aux avantages sociaux, amplification de la précarité, etc.

On assiste au développement d'un secteur d'activités important, recrutant des salarié-es imparfaitement protégés par les normes du travail et le Code de travail. On en vient ainsi à créer, à l'intérieur même du marché du travail québécois, une pression à la baisse sur les droits et les conditions de travail de l'ensemble des salarié-es. Il faut rappeler que cette activité commerciale n'est pas un phénomène marginal et temporaire.

À cause de son expansion et de la diversification de son offre de services, l'industrie de la location de personnel est un phénomène qui est susceptible d'engendrer, si nous n'intervenons pas immédiatement, une véritable restructuration du marché du travail dont la grande majorité des travailleurs et des travailleuses sortiront perdants. Dans les faits, c'est toute la société québécoise qui y perdra au change, tant en matière de répartition de la richesse que d'efficacité de l'organisation du travail.

Nos revendications

Une loi-cadre sur les agences de placement pour les milieux non syndiqués

La vulnérabilité des travailleurs et des travailleuses d'agences de placement temporaire ainsi que l'éclatement des statuts d'emploi nécessitent l'adoption d'une loi-cadre. Ces personnes sont dans un état de précarité financière et professionnelle et vulnérables quant à leurs droits et protections.

Sur le plan de leur situation financière, leur rémunération est nettement plus faible que celle des salarié-es de l'entreprise cliente. L'accès aux avantages sociaux offert par l'entreprise cliente à ses employé-es permanents est réduit ou inexistant. Leurs revenus sont instables et imprévisibles.

Sur le plan de leurs droits et de leurs protections, nous constatons que l'accès à la syndicalisation est beaucoup plus difficile. Ces personnes sont dans une relation tripartite et ne savent pas toujours clairement qui est leur employeur; on les empêche d'avoir accès

à un emploi permanent dans l'entreprise cliente; elles sont confrontées à des clauses de non-concurrence; elles sont confrontées à des entreprises éphémères (*fly by night*) sans leur verser le salaire qui est dû.

Nous avons constaté que plusieurs pays développés ont adopté des législations-cadres pour cerner le travail des agences de placement. À notre tour, il est temps de passer à l'action.

Modification au Code du travail pour les milieux syndiqués

Le rapport Bernier mentionne que l'exercice du droit de représentation syndicale est plus difficile, voire illusoire, dans le cadre d'une relation de travail triangulaire. L'identification de l'employeur véritable est une question qui hante tous les spécialistes, qui se sont penchés sur cette question, en raison du partage des responsabilités de la fonction d'employeur que ce type de relation implique.

C'est une question importante à plusieurs égards : d'abord au plan de la responsabilité financière eu égard au versement du salaire et des cotisations aux régimes de sécurité sociale, d'autant que certaines agences ont la vie courte, et également aux plans de la santé et sécurité au travail, de la formation, etc.

L'autre difficulté réside dans le fait que la détermination du véritable employeur constitue un obstacle majeur à la syndicalisation.

C'est pourquoi nous estimons que le Code du travail doit être modifié afin d'éviter les débats stériles et revenir à l'objectif premier du Code du travail, soit favoriser l'accès à la syndicalisation.

Les conventions collectives et les accréditations

En attendant l'adoption d'une nouvelle législation et des modifications au Code du travail et à la Loi des normes du travail, nous devons agir par la négociation de clauses dans nos conventions collectives interdisant ou limitant le recours aux agences. Il faut faire en sorte que nos conventions garantissent aux salarié-es d'agences les mêmes avantages et conditions de travail que ceux prévus à la convention collective.

Quant aux accréditations, les syndicats ne doivent pas hésiter à clarifier le statut des personnes travaillant pour ces agences et ainsi déterminer si celles-ci accomplissent du travail couvert par leur accréditation. Au printemps 2009, la CSN a fait parvenir à l'ensemble de ses syndicats affiliés le bulletin d'information juridique intitulé « Agence de personnel : que le véritable employeur se lève ». Une suggestion de démarche y était inscrite permettant de déposer une requête en vertu de l'article 39 du Code du travail pour faire déclarer les salarié-es de l'agence inclus à l'unité. Nous vous invitons à utiliser cet outil de travail.

Des alliances nécessaires

Nous l'avons vu de nombreux pays ont décidé de légiférer et d'imposer des règles aux agences de placement. Plus près de nous, le gouvernement ontarien adoptait la loi de 2009 modifiant la Loi sur les normes d'emploi pour les agences. Au Québec, le ministre du Travail a demandé au Conseil consultatif de la main-d'œuvre et du travail un avis sur une proposition d'encadrement du secteur des agences de placement temporaire avec comme point de convergence la loi ontarienne. Quant à nous, même si cette législation constitue un bon pas de l'avant, elle ne résout pas les problèmes liés à la relation triangulaire et le statut d'employeur véritable.

C'est pourquoi des modifications législatives en profondeur doivent être envisagées. Elles ne viendront pas sans effort et mobilisation. En ce sens, nous constatons que le lobby des agences est particulièrement puissant et qu'il a réussi à faire avorter toute tentative de réglementation.

Ainsi, il faut savoir que la Confédération internationale des entreprises de travail temporaire (*International Confederation of private Employment Agencies* (CIETT)) a placé en 2009 plus de 9,5 millions de travailleurs à travers le monde tout en enregistrant un chiffre d'affaires de 230 milliards de dollars¹³.

Pour sa part, plus près de nous au Canada, l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel (ACSESS), représente près de 325 entreprises de placement de personnel, soit plus de 1000 bureaux à travers le Canada (environ 150 de ses membres sont localisés sur le territoire québécois).

Ces employeurs sont de taille et ils ne laisseront pas régler leur industrie facilement. C'est pourquoi nous pensons qu'il sera nécessaire d'élargir nos alliances avec tous les groupes sociaux, les groupes de femmes, les associations communautaires et les organisations syndicales afin de faire de cette bataille un enjeu social.

La reprise économique que nous souhaitons tous risque d'accentuer les pénuries de personnel dans certains secteurs et dans certaines régions. Il est impérieux que le gouvernement du Québec intervienne rapidement pour interdire les pratiques des agences qui limitent abusivement le droit au travail et risquent de causer des torts importants aux travailleurs québécois de même qu'à l'économie du Québec, en instaurant des barrières contractuelles afin de tirer profit des difficultés du marché du travail.

Il est donc primordial que nous agissions sur le terrain si nous voulons encadrer l'activité des agences. Nous avons là un travail majeur à faire auprès de tous nos membres afin de les sensibiliser aux pratiques iniques utilisées par les employeurs via les agences de placement. Cette lutte ne sera pas facile, mais elle est essentielle, si nous voulons sortir de la précarité et de la vulnérabilité les travailleurs et travailleuses d'agence de placement temporaire afin qu'ils obtiennent un travail décent.

¹³ Pour en savoir plus : www.ciet.org.



Extrait

**Des services de garde éducatifs de qualité :
*Un droit pour chaque enfant***

Plateforme sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Conseil fédéral
Montréal, 9 et 10 juin 2010

Depuis près de quarante ans, la CSN se préoccupe du développement des services de garde éducatifs offerts à la petite enfance et en milieu scolaire et soutient les travailleuses et les travailleurs qui y œuvrent.

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) représente la très grande majorité du personnel syndiqué dans les centres de la petite enfance. Des éducatrices en milieu familial y sont également regroupées.

La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) représente, quant à elle, la majorité des éducatrices et des techniciennes des services de garde éducatifs en milieu scolaire.

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) compte parmi ses membres la très grande majorité des enseignantes et enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance.

La CSN s'est dotée d'un groupe de travail sur les services de garde, sous la responsabilité d'une vice-présidence, composé de représentantes et représentants des personnels œuvrant dans ces différents milieux. Ce groupe, actif depuis 1992, a pour mandat de conseiller le comité exécutif de la CSN sur les différentes questions relatives aux services éducatifs à l'enfance.

Avertissement

Compte tenu de la prépondérance des femmes dans le secteur des services de garde éducatifs, le genre féminin est utilisé dans ce document pour représenter autant les hommes que les femmes.

Il convient également de noter que l'utilisation de l'expression « services de garde éducatifs » dans ce document fait référence aux services de garde éducatifs en CPE, en milieu familial et en milieu scolaire. L'expression « services de garde éducatifs à la petite enfance » n'inclut pas les services de garde en garderies privées à but lucratif et les services de garde non régis, à moins qu'il ne le soit explicitement mentionné. Les « services de garde éducatifs en milieu familial » réfèrent exclusivement aux services reconnus par les bureaux coordonnateurs. Les termes « services de garde éducatifs en milieu scolaire » n'incluent pas les services de garde dans les écoles privées ou les services de garde offerts par des organismes communautaires à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.

Enfin, le vocable « éducatrice » est utilisé pour représenter les éducatrices en CPE, en milieu familial et dans les services de garde éducatifs en milieu scolaire. Bien que leur formation et leurs tâches quotidiennes puissent différer, leur rôle auprès des enfants est le même, soit de favoriser le développement global de l'enfant. Dans le document, nous avons mis l'accent sur les éducatrices qui sont les premières intervenantes auprès des enfants. Or, nous reconnaissons qu'il y a d'autres personnels importants œuvrant dans les services de garde qui ont également une fonction éducative auprès des enfants.

Les recommandations proposées dans la plateforme

Le gouvernement doit assurer l'accessibilité en complétant le développement et en consolidant le réseau des services de garde éducatifs tout en maintenant son caractère universel.

Le gouvernement doit allouer les ressources financières suffisantes pour l'application des mesures et normes nécessaires pour assurer la qualité des services.

Les services de garde éducatifs doivent recevoir les ressources nécessaires pour s'engager dans une collaboration plus grande avec les parents et les autres intervenants œuvrant auprès des enfants et des familles (réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires et autres professionnels).

La CSN estime qu'il y a lieu de revoir rapidement les mécanismes d'allocation de financement pour favoriser l'offre de places à temps partiel.

La CSN recommande que le gouvernement développe de nouvelles places en CPE dans les milieux défavorisés afin d'améliorer l'accessibilité des enfants de ces quartiers à des services éducatifs de qualité.

La CSN estime que plus d'efforts doivent être faits pour identifier l'ensemble des obstacles à la fréquentation d'un service de garde éducatif régi et pour faciliter la convergence des actions entreprises par le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires afin de mieux rejoindre les enfants vivant en milieu défavorisé et leurs famille.

Pour la CSN, il est urgent que le gouvernement investisse davantage de ressources afin de faciliter l'accès et l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde éducatifs et leur permettre de bénéficier rapidement de l'intervention de ressources professionnelles. Les prestataires de services doivent être en mesure de répondre aux besoins de ces enfants qu'ils aient reçu ou non un diagnostic. Ils doivent aussi favoriser l'accueil de ces enfants en leur accordant une priorité dans leur politique de gestion des listes d'attente et ainsi répondre à leurs besoins.

La CSN exige que le gouvernement reconnaisse les services de garde éducatifs en milieu scolaire comme des services éducatifs complémentaires et, qu'à ce titre, ils soient offerts à tous les élèves, tels que définis par la Loi sur l'instruction publique.

Des représentantes des personnels des services de garde en milieu scolaire devraient siéger au comité sur les services de garde de la commission scolaire.

La CSN estime qu'il serait pertinent d'étudier la possibilité pour les services de garde éducatifs en milieu scolaire d'élargir leur champ d'action pour offrir des services récréatifs durant les vacances estivales.

Compte tenu de l'importance de la formation, la CSN réitère que l'exigence pour les nouvelles embauches d'éducatrices en installation ou en garderies privées régies soit un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'éducation à l'enfance.

Pour le milieu familial, le gouvernement doit revoir l'exigence à la hausse et s'assurer que la formation soit qualifiante. Pour ce faire, il faudrait mettre en place des conditions favorisant l'accès à la formation telles le remplacement, l'accès à de la formation à distance, le coaching, le remboursement des frais de garde et de transport, etc.

La CSN est d'avis que le personnel-cadre et les conseillères pédagogiques des CPE et des BC-CPE devraient détenir une formation en éducation à l'enfance ou une expérience pertinente en petite enfance.

La CSN recommande la mise en place dans les différents milieux de travail, de comités paritaires de formation responsables de traiter des différents volets, dont l'évaluation des besoins, l'élaboration du plan de formation continue, les modalités d'organisation et le suivi. Il importe que cette formation soit qualifiante et reconnue et que l'offre soit disponible sur l'ensemble du territoire.

La CSN recommande que le gouvernement alloue des ressources financières au soutien pédagogique afin que tous les CPE et les garderies privées puissent bénéficier du soutien d'une conseillère pédagogique. Des ressources additionnelles sont également nécessaires dans les bureaux coordonnateurs pour que ces derniers soient en mesure d'offrir le soutien à l'ensemble des éducatrices en milieu familial.

La CSN estime que les aspects de l'aménagement des lieux, le matériel éducatif disponible, le nombre d'enfants par éducatrice et les autres conditions de travail doivent également être bonifiés pour améliorer la qualité.

La CSN demande, depuis plusieurs années, que les services de garde éducatifs soient reconnus comme des services complémentaires, qu'ils soient intégrés au projet-école et au projet éducatif de l'école et qu'ils aient l'obligation d'élaborer un programme d'activités.

Pour la CSN, il est urgent que le MELS renforce le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et édicte des normes et des mesures visant à assurer

une plus grande uniformité dans la qualité des services offerts et une plus grande implication des gens du milieu. Le Règlement devrait prévoir des modalités afin que ces services soient inclus dans les obligations de reddition de comptes des commissions scolaires.

La CSN recommande l'amorce de travaux afin d'accroître les exigences pour les éducatrices en milieu scolaire. Un projet de formation devrait être offert aux éducatrices en emploi; la première étape consisterait à reconnaître les compétences acquises et rendre accessible la formation manquante. Une attention toute particulière doit aussi être apportée à la formation des techniciennes qui assument des responsabilités importantes tant au plan éducatif qu'administratif.

Nous recommandons l'application progressive en milieu scolaire des mêmes exigences de formation que pour les CPE à savoir qu'au moins deux éducatrices sur trois en présence soient qualifiées. Une fois cet objectif atteint, nous pourrions exiger que les futures éducatrices qui seront embauchées détiennent un DEC lié à l'emploi et qu'une date butoir soit fixée par le ministre pour atteindre cette exigence.

La formation collégiale devrait tenir compte de l'évolution des enjeux dans les services de garde en milieu scolaire et des responsabilités se rapportant à la gestion de ces services.

Pour la CSN, le service de garde en milieu scolaire devrait être un « guichet unique » répondant à divers besoins de l'école et des élèves (parascolaire, récréation, soutien aux professeurs, aide aux devoirs, etc.).

La CSN estime que la reconnaissance du travail des éducatrices, la mise en place d'un programme d'activités, une offre de formation continue et une plus grande collaboration avec les autres personnels de l'école sont autant d'éléments pour améliorer l'exercice de leur profession et par conséquent la qualité des services offerts aux élèves.

La CSN est d'avis que, tout en maintenant la règle qui prévoit une majorité aux deux tiers des parents, la participation pleine et entière au CA de deux représentantes des personnels (non-cadre) soit considérée essentielle. De plus, lorsqu'un CPE ou un BC-CPE a plus de deux installations, une travailleuse supplémentaire par installation devrait participer au CA avec droit de parole, mais sans droit de vote.

La CSN déplore qu'il n'y ait pas de financement gouvernemental pour le mandat de soutien parental et que les efforts alloués pour ce volet soient tributaires de la volonté de chaque direction de CPE ou de BC-CPE. La CSN

estime que les échanges entre parent et éducatrice doivent être valorisés et exploités afin de mieux soutenir les parents.

La CSN recommande une meilleure intégration du réseau de garde afin qu'il soit plus en mesure d'organiser l'offre de services, de façon à répondre adéquatement aux besoins des parents, des enfants et des familles (soutien parental, répit, meilleur accompagnement des éducatrices en milieu familial, etc.)

En matière d'intervention précoce, la CSN estime qu'il faut définir les approches pour rejoindre efficacement les jeunes enfants vulnérables et leur famille et leur fournir l'appui nécessaire pour faire une réelle différence.

La CSN s'oppose à la scolarisation précoce des enfants et croit que les personnels qui ont la formation la plus adéquate pour accompagner dans leur développement les enfants de 0 à 4 ans sont les éducatrices formées. La CSN partage la vision de la politique familiale qui maintient les maternelles 4 ans qui existaient avant la mise en place de la politique familiale dans certaines écoles en milieu défavorisé et prévoit que les autres enfants de 4 ans, soient desservis par les services de garde éducatifs en CPE ou en milieu familial.

La CSN reconnaît que peu d'enfants de 4 ans des milieux défavorisés ont fréquenté un CPE et que plusieurs d'entre eux ne sont pas non plus inscrits à la maternelle 4 ans de leur quartier. Pour rejoindre ces enfants et les préparer à leur entrée à l'école, il faut innover et développer des projets de proximité qui mobilisent les éducatrices quel que soit le milieu où elles travaillent. Dans certains milieux, ce sont les éducatrices en CPE qui seront les mieux placées, dans d'autres, les éducatrices des milieux scolaires seront le plus à même de participer à des projets.

La CSN demande que le MELS actualise le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire afin de reconnaître la spécificité des besoins des enfants inscrits à la maternelle 4 ans et assurer que des normes adaptées soient édictées (abaissement des ratios, matériel adéquat, aménagement approprié, etc.).

La CSN juge essentiel que le gouvernement développe une vision solide et une coordination interministérielle pour le développement, la consolidation et le financement des services de garde éducatifs.

La CSN croit qu'une intervention plus globale auprès des enfants et des familles vivant en milieu défavorisé doit inclure des mesures concrètes de lutte à la pauvreté.

Le gouvernement doit assurer la gratuité des services de garde éducatifs à toutes les familles à faible revenu afin que tous les enfants puissent être en

mesure de fréquenter un service de garde de qualité et ce, peu importe le revenu de leurs parents.

La CSN s'oppose au glissement du financement vers la demande de services au lieu de l'offre créée par la mesure de crédit d'impôt, car cette mesure favorise la fréquentation de services de garde privés ou non régis alors que la qualité y fait souvent défaut. La CSN exige que le crédit d'impôt soit une mesure temporaire et que le gouvernement y mette fin dès que le réseau des services de garde éducatifs sera complété.

Pour la CSN, un financement adéquat s'avère nécessaire afin d'assurer des infrastructures de base, l'achat de matériel pédagogique en fonction des différents groupes d'âge, du temps alloué aux éducatrices afin de leur permettre de planifier les activités et de participer aux différentes réunions du service et de l'équipe-école. Des ressources financières additionnelles devraient également être prévues pour accroître la qualification des éducatrices, l'accès à la formation continue et le soutien des ressources professionnelles pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Finances

- **États financiers au 28 février 2010**
- **Rapport du comité de surveillance**

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTATS FINANCIERS CUMULATIFS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

RÉSULTATS CUMULATIFS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réel 24 mois
REVENUS			
Per capita	205 287 209 \$	133 912 208 \$	139 577 301 \$
Intérêts et divers	<u>2 400 000</u>	<u>1 599 984</u>	<u>3 443 136</u>
	<u>207 687 209</u>	<u>135 512 192</u>	<u>143 020 437</u>
DÉPENSES			
Direction	38 581 080	25 913 592	25 249 199
Syndicalisation	21 655 684	14 320 304	10 238 046
Relations du travail	26 648 762	17 517 921	17 147 607
Communications	9 132 072	6 070 998	5 627 659
Appui aux mobilisations et à la vie régionale	29 819 109	19 571 696	19 076 438
Administration	11 022 445	6 864 397	4 999 048
Appui aux luttes	42 040 000	28 026 648	22 349 312
Appui à la négociation	24 602 655	16 343 853	14 643 141
Appui à nos revendications	<u>4 356 000</u>	<u>2 904 000</u>	<u>1 536 800</u>
	<u>207 857 807</u>	<u>137 533 409</u>	<u>120 867 250</u>
EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>(170 598) \$</u></u>	<u><u>(2 021 217) \$</u></u>	<u><u>22 153 187 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BILAN CUMULATIF

AU 28 FÉVRIER 2010

	<u>29 février 2008</u>	<u>28 février 2010</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 679 171 \$	4 947 598 \$
Dépôts à terme, 0,33 % à 3,09 %	48 250 000	63 950 000
Placement dans Fonds Bâtirente	2 228 188	2 391 408
Intérêts courus à recevoir	1 180 098	498 787
Débiteurs	1 670 216	844 905
Per capita à recevoir, estimé	10 239 071	11 366 459
Arrérages de per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme	26 392	35 878
Frais imputables à la prochaine période	<u>849 911</u>	<u>1 034 897</u>
	70 123 047	85 069 932
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR	27 982	32 726
DÉPÔT DE SOLIDARITÉ (p. 39 note 2)	755 000	755 000
PARTS DE PLACEMENT (p.30 note 3)	3 500 000	4 500 000
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME DE RETRAITE (p. 18 note 12)	3 157 700	3 157 700
IMMOBILISATIONS (p. 16 - note 6)	<u>10 991 883</u>	<u>10 286 185</u>
	<u>88 555 612 \$</u>	<u>103 801 543 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	7 595 134	5 937 107
Tranche de la dette à long terme échéant au cours de la prochaine année	<u>571 440</u>	<u>-</u>
	8 166 574	5 937 107
DETTE À LONG TERME	1 380 941	-
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (p. 18 note 12)	<u>18 459 100</u>	<u>15 162 252</u>
	<u>28 006 615</u>	<u>21 099 359</u>
ACTIF NET		
Affecté à la réserve de prestations accumulées	30 000 000	33 000 000
Investi en immobilisations	10 991 883	10 584 202
Non affecté (déficiaire)	<u>19 557 114</u>	<u>39 117 982</u>
	<u>60 548 997</u>	<u>82 702 184</u>
	<u>88 555 612 \$</u>	<u>103 801 543 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIF

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	2005-2008			Total
	Affecté à la réserve de prestations accumulées	Investi en immobilisations	Non affecté (déficitaire)	
Solde au début	30 000 000 \$	7 808 535 \$	(19 013 583) \$	18 794 952 \$
Excédent (insuffisance) des dépenses sur les revenus	-	(2 382 309)	44 136 354	41 754 045
Acquisition d'immobilisations	-	852 690	(852 690)	-
Produit de la cession d'immobilisations	-	(9 151)	9 151	-
Remboursement de la dette à long terme	-	4 722 118	(4 722 118)	-
Virement à la réserve de prestations accumulées	-	-	-	-
Solde à la fin	30 000 000	10 991 883	19 557 114	60 548 997

	2008-2011			Total
	Affecté à la réserve de prestations accumulées	Investi en immobilisations	Non affecté (déficitaire)	
Solde au début	30 000 000 \$	10 991 883 \$	19 557 114 \$	60 548 997 \$
Excédent (insuffisance) des dépenses sur les revenus	-	(796 261)	24 901 829	24 105 568
Acquisition d'immobilisations	-	516 974	(516 974)	-
Produit de la cession d'immobilisations	-	(128 394)	128 394	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(1 952 381)	(1 952 381)
Virement à la réserve de prestations accumulées	3 000 000	-	(3 000 000)	-
Solde à la fin	33 000 000	10 584 202	39 117 982	82 702 184

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réal 24 mois
REVENUS			
Per capita	136 184 880 \$	88 850 867 \$	92 895 585 \$
Intérêts et divers	300 000	199 992	561 487
	<u>136 484 880</u>	<u>89 050 859</u>	<u>93 457 072</u>
DÉPENSES			
Direction - p. 20	38 581 080	25 913 592	25 249 199
Syndicalisation - p. 21	21 655 684	14 320 304	10 238 046
Relations du travail - p. 22	26 648 762	17 517 921	17 147 607
Communications - p. 23	9 132 072	6 070 998	5 627 659
Appui aux mobilisations et à la vie régionale - p. 24	29 819 109	19 571 696	19 076 438
Administration - p. 25	11 022 445	6 864 397	4 999 048
	<u>136 859 152</u>	<u>90 258 908</u>	<u>82 337 997</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(374 272) \$</u>	<u>(1 208 049) \$</u>	<u>11 119 075 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BILAN

AU 28 FEVRIER 2010

	<u>29 février 2008</u>	<u>28 février 2010</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 603 728 \$	1 919 705 \$
Dépôts à terme, 0,52 % à 1,34%	9 000 000	14 000 000
Intérêts courus à recevoir	248 475	39 571
Débiteurs (p.15 note 3)	2 274 809	2 493 593
Per capita à recevoir, estimé	6 777 157	7 589 680
Arrrages de per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme (p.16 note 5)	15 182	23 551
Frais imputables à la prochaine période (p.16 note 4)	824 087	1 009 073
	<u>21 743 438</u>	<u>27 075 173</u>
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (p.16 note 5)	18 555	20 374
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME DE RETRAITE (p.18 note 12)	3 157 700	3 157 700
IMMOBILISATIONS (p.16 note 6)	<u>10 991 883</u>	<u>10 286 185</u>
	<u><u>35 911 576</u></u> \$	<u><u>40 539 432</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (p.17 note 8)	7 007 168	5 765 178
Tranche de la dette à long terme échéant au cours de la prochaine année	571 440	-
	<u>7 578 608</u>	<u>5 765 178</u>
DETTE À LONG TERME	1 380 941	-
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (p.18 note 12)	<u>18 459 100</u>	<u>15 162 252</u>
	<u>27 418 649</u>	<u>20 927 430</u>
ACTIF NET (DÉFICITAIRE)		
Investi en immobilisations Non affecté	10 991 883	10 584 202
	<u>(2 498 956)</u>	<u>9 027 800</u>
	<u>8 492 927</u>	<u>19 612 002</u>
	<u><u>35 911 576</u></u> \$	<u><u>40 539 432</u></u> \$
ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (p.17 notes 9 et 10)		

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	2005-2008		Total
	Investi en immobilisations	Non affecté (déficiaire)	
Solde au début	7 808 535 \$	(13 065 250) \$	(5 256 715) \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(2 382 309)	16 131 951	13 749 642
Acquisition d'immobilisations	852 690	(852 690)	-
Produit de la cession d'immobilisations	(9 151)	9 151	-
Remboursement de la dette à long terme	4 722 118	(4 722 118)	-
	<u>3 183 348</u>	<u>10 566 294</u>	<u>13 749 642</u>
Solde à la fin	<u>10 991 883</u> \$	<u>(2 498 956)</u> \$	<u>8 492 927</u> \$

	2008-2011		Total
	Investi en immobilisations	Non affecté (déficiaire)	
Solde au début	10 991 883 \$	(2 498 956) \$	8 492 927 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(796 261)	13 867 717	13 071 456
Acquisition d'immobilisations	516 974	(516 974)	-
Produit de la cession d'immobilisations	(128 394)	128 394	-
Remboursement de la dette à long terme	-	(1 952 381)	(1 952 381)
	<u>(407 681)</u>	<u>11 526 756</u>	<u>11 119 075</u>
Solde à la fin	<u>10 584 202</u> \$	<u>9 027 800</u> \$	<u>19 612 002</u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FEVRIER 2010

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - DIRECTION

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réal 24 mois
DIRECTION			
Comité exécutif et personnel d'appui - p. 41	9 924 942 \$	6 405 618 \$	6 392 657 \$
Contrôleuse - p. 42	519 293	336 413	311 488
Administration du FDP - p. 42	586 863	415 054	304 785
Ressources humaines - p. 43	8 855 319	5 835 038	5 928 509
Juridique - p. 44	5 676 252	3 655 061	4 053 316
UCCO-SACC-CSN - p. 45	6 686 411	4 411 648	4 020 019
Bureau confédéral	250 000	166 680	66 869
Conseil confédéral	1 700 000	1 133 328	1 017 314
Congrès	1 900 000	1 900 000	1 692 714
Comités et groupes de travail - p. 46	1 280 000	853 416	607 853
Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés	150 000	100 008	100 000
Fête du 8 mars	150 000	100 008	107 591
Fête du 1er mai	150 000	100 008	100 083
Fierté gaie	12 000	7 992	-
Solidarité internationale :			
Affiliation internationale	330 000	220 008	214 975
Activités de solidarité	410 000	273 312	331 026
	<u>38 581 080 \$</u>	<u>25 913 592 \$</u>	<u>25 249 199 \$</u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - SYNDICALISATION

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	<u>Budget 2008-2011</u>	<u>Budget 24 mois</u>	<u>Réel 24 mois</u>
SYNDICALISATION			
Salaires :			
1 coordination			
17 personnes conseillères syndicales			
7 personnes employé-es de bureau	5 766 775 \$	3 761 621 \$	3 683 640 \$
Avantages sociaux	2 496 437	1 630 371	1 606 949
Formation continue	57 668	38 448	10 053
Séjour et déplacement	850 000	566 664	461 919
Loyer	814 804	543 192	550 891
Téléphone	225 000	150 000	118 113
Informatique	520 000	346 680	343 271
Dépenses de bureau	300 000	199 992	93 013
	<u>11 030 684</u>	<u>7 236 968</u>	<u>6 867 849</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Organisation - p. 62	5 500 000	3 666 672	1 298 215
Audition avant accréditation - p. 62	125 000	83 328	14 143
Négociation - p. 62	800 000	533 328	325 662
Consolidation - p. 62	1 300 000	866 664	957 026
Frais juridiques - p. 62	2 000 000	1 333 344	501 051
Retour fédérations sur cotisation des nouveaux syndicats affiliés - P.62	400 000	266 664	83 587
Autres dépenses	500 000	333 336	190 513
	<u>10 625 000</u>	<u>7 083 336</u>	<u>3 370 197</u>
	<u>21 655 684 \$</u>	<u>14 320 304 \$</u>	<u>10 238 046 \$</u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - RELATIONS DU TRAVAIL

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réel 24 mois
RELATIONS DU TRAVAIL			
Salaires :			
1 coordination			
38 conseillères et conseillers syndicaux			
12 employé-es de bureau	12 217 664 \$	7 968 876 \$	8 080 373 \$
Avantages sociaux	5 264 021	3 437 637	3 312 773
Formation continue	122 177	81 456	56 488
Séjour et déplacement	1 400 000	933 336	897 387
Loyer	1 854 900	1 236 600	1 259 355
Téléphone	225 000	150 000	189 017
Informatique	1 080 000	720 000	720 268
Documentation	135 000	90 000	60 640
Dépenses de bureau	425 000	283 344	300 785
	<u>22 723 762</u>	<u>14 901 249</u>	<u>14 877 086</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Recherche	450 000	300 000	58 625
Appui à la négociation	450 000	300 000	259 341
Formation	300 000	199 992	335 470
Santé-sécurité	2 000 000	1 333 344	1 162 337
Condition féminine	125 000	83 328	32 128
Analyses d'entreprises	600 000	400 008	422 620
	<u>3 925 000</u>	<u>2 616 672</u>	<u>2 270 521</u>
	<u><u>26 648 762 \$</u></u>	<u><u>17 517 921 \$</u></u>	<u><u>17 147 607 \$</u></u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - COMMUNICATIONS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réal 24 mois
COMMUNICATIONS			
1 direction			
1 coordination			
11 conseillères et conseillers syndicaux			
5 employé-es de bureau			
2 employé-es à l'imprimerie			
Information - documentation - p. 47	8 914 336 \$	5 949 078 \$	5 548 269 \$
Imprimerie - expédition - p. 48	<u>217 736</u>	<u>121 920</u>	<u>79 390</u>
	<u>9 132 072 \$</u>	<u>6 070 998 \$</u>	<u>5 627 659 \$</u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réal 24 mois
APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE			
47,5 conseillères et conseillers syndicaux 16,55 employé-es de bureau			
Mobilisations - p. 49	2 951 289 \$	1 937 699 \$	1 818 904 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - p. 49	1 060 221	693 068	739 036
Bas-Saint-Laurent - p. 50	1 288 519	845 971	878 761
Saguenay–Lac-Saint-Jean - p. 50	1 776 890	1 165 737	1 068 063
Québec–Chaudière-Appalaches - p. 51	3 663 794	2 404 779	2 363 190
Coeur du Québec - p. 51	2 167 622	1 423 805	1 513 470
Estrie - p. 52	1 138 070	745 872	746 340
Montréal métropolitain - p. 52	5 612 263	3 679 646	3 607 437
Laurentides - p. 53	1 250 071	820 536	779 340
Lanaudière - p. 53	1 204 071	789 840	748 560
Montérégie - p. 54	3 459 345	2 272 673	2 152 386
Outaouais - p. 54	1 203 432	790 574	754 958
Abitibi-Témiscamingue-Ungava - p. 55	1 638 211	1 078 388	999 278
Côte-Nord - p. 55	1 405 311	923 108	906 715
	<u>29 819 109 \$</u>	<u>19 571 696 \$</u>	<u>19 076 438 \$</u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - ADMINISTRATION

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réal 24 mois
ADMINISTRATION			
1 comptable			
1 coordination			
5 conseillères et conseillers syndicaux			
16 employé-es de bureau			
1 préposé-e à la maintenance			
9 préposé-es aux immeubles			
1 stagiaire			
Finances - informatique - p. 56	7 932 735 \$	4 844 430 \$	3 944 549 \$
Immeuble de Montréal - p. 57	198 054	99 439	(723 909)
Immeuble de Québec - p. 58	220 446	139 704	71 381
	<u>8 351 235</u>	<u>5 083 573</u>	<u>3 292 021</u>
Dépenses administratives			
Amortissement du mobilier	501 210	334 152	193 986
Vérification des états financiers	180 000	120 000	75 000
Assurances diverses	190 000	126 672	94 689
Intérêts sur emprunts à court terme	500 000	333 336	155 095
Aide aux syndicats provinciaux	1 300 000	866 664	1 188 257
	<u>2 671 210</u>	<u>1 780 824</u>	<u>1 707 027</u>
	<u>11 022 445 \$</u>	<u>6 864 397 \$</u>	<u>4 999 048 \$</u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

RÉSULTATS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réal 24 mois
REVENUS			
Per capita	62 090 310 \$	40 488 100 \$	41 934 569 \$
Intérêts et divers	1 300 000	866 664	1 734 118
	<u>63 390 310</u>	<u>41 354 764</u>	<u>43 668 687</u>
DÉPENSES			
APPUI AUX LUTTES			
Prestations de grèves - p. 67 à 72	24 024 000	16 015 992	10 951 155
Prestations de suspensions et de congédiements pour activités syndicales	1 716 000	1 144 008	151 190
Dépenses de congédiements	1 200 000	799 992	91 497
Frais juridiques - p. 67 à 72	3 500 000	2 333 328	1 885 337
Dépenses de fonctionnement - p.67 à 72	8 300 000	5 533 344	7 158 465
Allocations aux syndicats pour dépenses de grèves - p.67 à 72	800 000	533 328	502 300
Dépenses de fermetures et de maintien des emplois - p. 73	2 500 000	1 666 656	1 609 368
	<u>42 040 000</u>	<u>28 026 648</u>	<u>22 349 312</u>
APPUI À LA NÉGOCIATION			
Péréquations - p. 32	13 152 632	8 768 424	8 768 436
Négociations regroupées et locales - p. 33	11 450 023	7 575 429	5 874 705
	<u>24 602 655</u>	<u>16 343 853</u>	<u>14 643 141</u>
APPUI À NOS REVENDICATIONS - p. 34			
	4 356 000	2 904 000	1 536 800
	<u>70 998 655</u>	<u>47 274 501</u>	<u>38 529 253</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>(7 608 345) \$</u></u>	<u><u>(5 919 737) \$</u></u>	<u><u>5 139 434 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

BILAN

AU 28 FÉVRIER 2010

	<u>29 février 2008</u>	<u>28 février 2010</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 661 717 \$	2 733 769 \$
Dépôts à terme, 0,51 % à 1,50 %	28 000 000	33 000 000
Intérêts courus à recevoir	673 054	83 858
Per capita à recevoir, estimé	3 112 728	3 391 996
Arrérages de per capita à recevoir estimé des encaissements à court terme (note 2)	10 245	11 362
Frais reportés et dépôts sur causes judiciaires	<u>25 824</u>	<u>25 824</u>
	34 483 568	39 246 809
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (note 2)	8 382	10 813
PARTS DE PLACEMENT (note 3)	<u>3 500 000</u>	<u>4 500 000</u>
	<u><u>37 991 950</u></u> \$	<u><u>43 757 622</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<u>1 193 799</u> \$	<u>1 820 037</u> \$
	<u>1 193 799</u>	<u>1 820 037</u>
ACTIF NET		
Affecté à la réserve de prestations accumulées (note 5)	30 000 000	33 000 000
Non affecté (déficitaire)	<u>6 798 151</u>	<u>8 937 585</u>
	<u>36 798 151</u>	<u>41 937 585</u>
	<u><u>37 991 950</u></u> \$	<u><u>43 757 622</u></u> \$

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

ETATS FINANCIERS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINE LE 28 FEVRIER 2010

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

RESULTATS

EXERCICE DE 24 MOIS TERMINE LE 28 FEVRIER 2010

	Budget 2008-2011	Budget 24 mois	Réal 24 mois
REVENUS			
Per capita	7 012 019	4 573 241 \$	4 747 147 \$
Intérêts	<u>800 000</u>	<u>533 328</u>	<u>1 147 531</u>
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	<u><u>7 812 019</u></u>	<u><u>5 106 569 \$</u></u>	<u><u>5 894 678 \$</u></u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

BILAN

AU 28 FEVRIER 2010

	<u>29 février 2008</u>	<u>28 février 2010</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	413 726 \$	294 124 \$
Dépôts à terme 0,20 % à 3,09 %	11 250 000	16 950 000
Placement dans Fonds Bâtirente	2 228 188	2 391 408
Intérêts courus à recevoir	258 569	375 358
Per capita à recevoir, estimé	349 186	384 783
Arrérages de per capita à recevoir estimé des encaissements à court terme (note 3)	965	965
Solde à recevoir du budget de fonctionnement	<u>1 240</u>	<u>-</u>
	14 501 874	20 396 638
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (note 3)	1 045	1 539
DÉPÔT DE SOLIDARITÉ (note 2)	<u>755 000</u>	<u>755 000</u>
	<u>15 257 919 \$</u>	<u>21 153 177 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Solde dû au budget de fonctionnement	- \$	580 \$
ACTIF NET	<u>15 257 919 \$</u>	<u>21 152 597 \$</u>
	<u>15 257 919 \$</u>	<u>21 153 177 \$</u>



Rapport du
comité de surveillance

Conseil confédéral
Montréal, les 9 et 10 juin 2010

Le comité de surveillance a procédé à l'examen des états financiers de la CSN pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010.

La réunion s'est tenue au 1601, avenue De Lorimier à Montréal, du 19 au 21 mai 2010. Pour l'aider dans ses travaux, le comité a rencontré M. Pierre Patry, trésorier, Mme Danielle Lallemant, comptable, Mme Lise Brassard, contrôleuse ainsi que Mme Carmelle Vigneault, responsable du fonds de défense professionnelle. Ces échanges ont été appréciés et ont apporté des précisions à nos questions. Le comité de surveillance a vérifié les différents rapports d'activités et nous avons eu accès à tous les documents nécessaires à notre travail de vérification.

Budget cumulatif

Les revenus cumulés de trois fonds dépassent la prévision de 7,5 millions de dollars. Cet écart favorable s'explique, entre autres, par des revenus d'intérêts de 2 millions de plus que prévu, par un taux moyen réel à 21,22 \$ et une moyenne de cotisants supérieure de 4 679.

La prévision après 24 mois était à 20,86 \$ pour ce qui est du taux moyen et de 267 471 pour ce qui est de la moyenne de cotisants.

On note des dépenses inférieures pour l'ensemble du budget de près de 17 millions de dollars.

Budget de fonctionnement

Au budget de fonctionnement, on remarque que pour l'ensemble des postes budgétaires, les dépenses sont conformes aux prévisions.

Budget du fonds de défense professionnelle

Nous avons au 28 février 2010, 1 298 de nos membres qui bénéficieraient de prestations de grève. Quatre syndicats étaient en lock-out, soit environ 359 membres et deux autres étaient en grève pour 939 membres. Nous avons pu constater que le fonds de défense professionnelle connaît un surplus de 5 millions de dollars pour la période par rapport à un déficit anticipé de 6 millions de dollars.

Fonds de soutien extraordinaire

Encore inutilisé, à la suite d'une conjoncture qui demeure favorable, ce fonds atteint au 28 février 2010 un actif net de 21 millions de dollars.

Recommandation

Le comité recommande l'adoption des états financiers du budget de fonctionnement, du fonds de défense professionnelle et du fonds de soutien extraordinaire pour la période se terminant le 28 février 2010.

Chantal Côté
Serge Langlois
Guy Normandin



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Budget du Québec 2010-2011
Analyse de la CSN**

Se donner le Québec qu'on veut

Conseil confédéral
9 et 10 juin 2010

Table des matières

Introduction.....	867
1. Faits saillants	868
1.1 Le retour à l'équilibre budgétaire.....	868
1.2 La dette	874
1.3 Perspectives	875
2. Informations supplémentaires	876
2.1 Évolution du cadre financier du gouvernement	876
2.2 Réduction des dépenses de programmes	878
2.3 Mesures spécifiques de réduction des dépenses de programmes	879
2.4 Dépenses de programmes par ministère.....	881
2.5 Impact du budget sur le secteur de la santé et des services sociaux	882
3. La situation budgétaire dans d'autres pays et provinces.....	888
Comparaison Québec et autres pays	888

Introduction

Le budget 2010-2011 du gouvernement Charest ne marque rien de moins qu'une rupture du pacte social liant les Québécoises et les Québécois et leur gouvernement.

Dans le but de retrouver l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et de réduire le fardeau de la dette à long terme, le gouvernement s'éloigne considérablement des valeurs et des principes qui sont au centre de l'action de l'État québécois depuis des décennies, en ayant davantage recours à des taxes et tarifs régressifs ainsi qu'en réduisant fortement la croissance des dépenses de programmes sans égard aux besoins de la population.

Tout en se réclamant des artisans de la Révolution tranquille, le gouvernement Charest se fait plutôt le fossoyeur des valeurs fondamentales qui sont à la base du Québec moderne, telles que l'égalité des chances, l'égalité devant la maladie et la progressivité du régime fiscal.

Il marque aussi la victoire du manifeste des autoproclamés lucides sur les choix de société de la population québécoise. En effet, les nombreuses mesures annoncées dans le budget s'inspirent grandement de celles qui ont été proposées par le comité consultatif nommé par le ministère des Finances, comité qui était composé de quatre économistes, dont deux signataires du manifeste de 2005 cité plus haut.

Ainsi, le gouvernement Charest profite de la situation déficitaire provoquée par la récession et de ses choix politiques antérieurs ainsi que du fait que les élections n'auront pas lieu avant plusieurs mois pour forcer une redéfinition de l'État québécois, ce qu'il souhaite depuis son accession au pouvoir en 2003.

La première partie du document est constituée de faits saillants qui caractérisent ce budget ainsi que de perspectives d'action visant à contrer cette approche comptable pernicieuse des finances publiques dont nous subissons les effets pendant de nombreuses années si nous ne parvenons pas à en modifier la trajectoire.

La seconde contient des informations complémentaires qui permettent une lecture plus fine de plusieurs enjeux ou de rubriques du budget.

La troisième partie fait un rapide survol de la situation des finances publiques d'autres pays ou d'autres provinces du Canada.

1. Faits saillants

1.1 *Le retour à l'équilibre budgétaire*

Un échéancier trop court

Même si le Québec a mieux tiré son épingle du jeu que les autres provinces et plusieurs pays lors de la récession, notamment en raison de son modèle de développement plus soucieux de l'équité et en s'appuyant sur une dynamique originale de partenariat, le gouvernement a néanmoins choisi d'adopter un échéancier de retour à l'équilibre budgétaire plus court que ceux du gouvernement fédéral et du gouvernement ontarien. Ce faisant il se prive de précieuses marges de manœuvre qui lui auraient permis d'assurer une meilleure transition entre l'épisode de crise dans laquelle nous sommes encore et la reprise économique qui se fait toujours attendre, à tout le moins dans l'économie réelle.

Le gouvernement souhaite ainsi éliminer beaucoup trop rapidement les déficits budgétaires de façon à pouvoir satisfaire les besoins financiers importants des prochaines années au titre des investissements en infrastructures, sans que cela ne fasse croître trop rapidement la dette publique.

1.1.1 Les dépenses

Une approche fallacieuse

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire retient l'approche 50/50 recommandée par le comité consultatif du ministère des Finances. Dans le cadre de cette approche, à chaque dollar de revenus additionnels doit correspondre un dollar de compressions budgétaires. C'est essentiellement ce qu'on observe en 2013-2014, où l'effort budgétaire est de 5,734 milliards de dollars et l'effort fiscal de 5,477 milliards de dollars.

Dans le contexte des scandales qui étalent au grand jour sa mauvaise gestion des fonds publics depuis plusieurs mois, le gouvernement Charest préfère dire qu'il soutient 62 % de l'effort du retour à l'équilibre budgétaire alors que les revenus additionnels qu'il exige des contribuables ne représentent que 38 % de l'effort. Toutefois, la présumée contribution de 62 % du gouvernement n'est rien d'autre que la somme des compressions budgétaires et des revenus issus de la lutte à l'évasion et à l'évitement fiscal d'ici 2013-2014.

Le gouvernement préfère vendre son plan de retour à l'équilibre en affirmant que près des deux tiers de l'effort résultent d'un ménage qu'il fait dans sa cour et que seulement un peu plus d'un tiers de l'effort provient d'une augmentation du fardeau fiscal des contribuables. Évidemment, cette distinction entre la part des contribuables et celle du gouvernement est fallacieuse, puisque les compressions dans les services publics et les programmes sociaux ne manqueront pas d'avoir un impact négatif sur les citoyens-contribuables et doublement sur ceux qui travaillent dans les secteurs public et parapublic québécois.

Des compressions pires que prévu

Le budget 2009-2010 prévoyait un plafonnement à 3,2 % de la croissance des dépenses de programmes, ce qui représentait des compressions budgétaires déjà inacceptables de 3,9 milliards de dollars en 2013-2014.

Avec le budget 2010-2011, le gouvernement va encore plus loin, puisqu'à compter de 2011-2012, la croissance des dépenses de programmes sera plafonnée à 2,2 % jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire. Selon ce nouveau scénario, les compressions budgétaires en 2013-2014 atteindront donc 6,649 milliards de dollars (les compressions sont de 5,734 milliards de dollars lorsqu'on prend en compte les dépenses du nouveau fonds santé et les compressions exigées des organismes et des sociétés d'État).

Le budget implique donc une réduction considérable du rôle de l'État. Seulement pour l'exercice budgétaire 2010-2011, l'effort budgétaire est de près de 1,2 milliard de dollars.

Dépenses « administratives » : des services là aussi

En annexe au budget, le gouvernement a d'ailleurs présenté un *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses* qui comprend de nombreuses mesures destinées à freiner la croissance des dépenses de programmes (la section 2.3 de ce document présente plusieurs de ces mesures). Rappelons qu'une de ces mesures prévoyait une politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux des personnels dont les fonctions sont de nature administratives dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des universités. Depuis, le projet de loi 100 est venu préciser que l'objectif est maintenant de réduire de 10 % les dépenses de fonctionnement de nature administrative de ces réseaux en privilégiant l'attrition.

À ce propos, le premier ministre insiste pour dire que, ce faisant, il ne coupera pas dans les services.

Il est révoltant de constater une telle méconnaissance de l'apport crucial d'une catégorie entière de personnel au fonctionnement des réseaux dont la majorité est d'ailleurs composée de femmes. Comme si la gestion de l'inscription des élèves, des dossiers médicaux ou du transport scolaire n'était pas au cœur des services publics. Tout cela, alors qu'on fait de plus en plus appel aux personnels des agences privées, aux sous-traitants et aux PPP qui coûtent les yeux de la tête! Les compressions budgétaires annoncées auront un impact dans tous les ministères et organismes. Les coupes massives sont d'ailleurs déjà commencées. Les premières victimes sont les immigrantes et les immigrants qui se voient amputer 60 classes de francisation, ce qui va tout à fait à l'encontre d'une politique d'intégration.

Exit la société civile

Dans la foulée des compressions budgétaires du budget, le gouvernement annonce une restructuration importante des organismes gouvernementaux. Il procède à un affaiblissement de la démocratie participative en abolissant plusieurs structures de consultation de la société civile. On sabre une trentaine d'organismes consultatifs autonomes ou paritaires dédiés aux aîné-es, à la famille, aux relations interculturelles, à la jeunesse, au travail et à la main-d'œuvre, rayant ainsi de la carte la participation associative et citoyenne pour ramener leurs travaux sous l'égide des ministères. Des organismes déterminants comme le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre et la Commission de l'équité salariale sont transférés respectivement au ministère du Travail et à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, ce qui risque d'avoir de graves conséquences.

À l'heure où l'on réduit les structures de consultation, on crée, par ailleurs, une Commission sur la participation au marché du travail de laquelle sont exclues les organisations syndicales. L'ombre des années noires de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest semble de nouveau vouloir se profiler.

1.1.2 Les revenus

Une fiscalité de moins en moins progressive

En ce qui concerne les revenus budgétaires, le gouvernement refuse d'envisager l'impôt des particuliers, une source de revenus dont la principale qualité est de prendre en compte la capacité de payer des contribuables. Le gouvernement opte plutôt pour des modes de financement régressifs comme les taxes et les tarifs qui dans les faits, viennent compenser la baisse de l'impôt des particuliers de 2007, de même que celles qui l'ont précédée. Ce faisant, le régime fiscal québécois devient de moins en moins progressif.

Le gouvernement peut bien défendre son choix en s'appuyant sur des études économiques qui démontreraient que le recours aux taxes et aux tarifs serait moins nocif pour la croissance économique que le recours à l'impôt. Il peut aussi prétendre que ces sources de revenus augmenteront graduellement, au fur et à mesure que la reprise économique s'accroîtra, mais ces modes de financement n'en resteront pas moins régressifs.

Le gouvernement se targue aussi de protéger les plus démunis de l'impact des hausses de taxes et tarifs, mais cette protection disparaît à des seuils de revenu qui sont encore faibles et n'empêche pas la classe moyenne de « passer à la caisse ».

Le choix du gouvernement pour des hausses de taxes et de tarifs aura donc pour effet d'appauvrir la classe moyenne. La majorité des contribuables crouleront sous des mesures hautement régressives, alors que les particuliers les plus fortunés et les entreprises seront pratiquement épargnés, ce qui accroîtra l'inégalité des revenus. C'est un changement de cap majeur pour le Québec.

La taxe de vente du Québec

Comme on pouvait s'y attendre, le gouvernement annonce que la TVQ sera augmentée d'un point de pourcentage additionnel à celui déjà annoncé dans le budget de l'an dernier. Le taux passera donc de 7,5 % à 8,5 % en janvier 2011, puis à 9,5 % en janvier 2012. À défaut d'une entente satisfaisante avec le gouvernement fédéral sur le déséquilibre fiscal, le gouvernement du Québec qui avait toujours refusé de le faire jusqu'à maintenant, récupère ainsi l'espace fiscal libéré par le gouvernement fédéral à la suite de la réduction de la TPS de 7 % à 5 %. En 2013-2014, cette hausse de deux points de pourcentage rapportera 2,8 milliards de dollars en revenus additionnels. Pour atténuer l'impact de ces hausses sur les ménages à faible revenus, le gouvernement introduit le crédit d'impôt pour la solidarité.

Ce nouveau crédit d'impôt regroupe le crédit d'impôt remboursable pour TVQ, le crédit d'impôt pour taxes foncières et le crédit d'impôt pour les habitants des villages nordiques, tout en augmentant la valeur de ces crédits de 510 millions de dollars. Ce nouveau crédit sera désormais versé aux bénéficiaires sur une base mensuelle.

La taxe sur les carburants

Le gouvernement augmentera la taxe sur les carburants d'un cent le litre le 1^{er} avril de chaque année de 2010 à 2013. Le produit de cette taxe, comme celui provenant des permis de conduire et des immatriculations, sera désormais essentiellement affecté à un fonds dédié au financement des infrastructures routières et du transport en commun. De plus, les villes de Montréal et Québec pourront imposer un supplément de taxe de 1,5 cent/litre, ce qui leur procurera respectivement 53 et 10,5 millions de dollars de plus.

Taxe compensatoire des institutions financières

Le gouvernement annonce une hausse de la taxe compensatoire des institutions financières. Cette hausse est toutefois temporaire et sera en vigueur jusqu'en mars 2014. Cela permettra au gouvernement d'obtenir 471 millions de dollars de plus des institutions financières afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Cette somme s'ajoute aux 1,3 milliard de dollars par année que versent déjà les institutions financières en impôts et en taxes au Québec. Compte tenu de la rentabilité de ce secteur et du fait que les institutions financières sont à l'origine de la crise financière qui a provoqué la récession, la moindre des choses est de leur demander de contribuer à réparer les pots cassés en rendant cette augmentation de taxe permanente.

D'ailleurs, le gouvernement du Québec devrait faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il cesse de faire obstruction à l'adoption par la communauté internationale d'une taxe sur les transactions financières spéculatives et les institutions financières. L'introduction d'une telle taxe sera discutée lors de la réunion du G20 qui se tiendra à Toronto en juin prochain.

Les redevances minières

Dans une analyse récente, le Vérificateur général du Québec a estimé que pour les sept années allant de 2002 à 2008, la valeur brute de la production minière québécoise a été de 17,1 milliards de dollars. Selon ses calculs, aucun droit minier n'a été perçu par le gouvernement sur 4,2 milliards de dollars de valeur brute ce faisant, 14 compagnies n'ont versé aucun droit minier.

Pour les 12,9 milliards de production restants, seulement 259 millions de dollars de droits miniers ont été versés au gouvernement du Québec. De 2002 à 2008, le pourcentage moyen de droits miniers versés au gouvernement du Québec représente donc 1,5 % du total de la valeur brute de la production. Cette situation équivalait encore une fois à brader nos ressources naturelles à vil prix.

Avec le budget, le gouvernement tente de corriger quelque peu le tir en révisant le régime de droits miniers. Le taux des droits miniers sera augmenté progressivement de 12 % à 16 % de 2009 à 2012. Globalement, les droits miniers à payer lors des cinq prochains exercices financiers atteindront 570 millions de dollars, ce qui représente des revenus additionnels de plus de 240 millions de dollars par rapport à ce qu'aurait rapporté l'ancien régime de droits miniers. Cela dit, la fiscalité minière québécoise reste l'une des moins coûteuses au monde pour cette industrie, comme le confirmait encore récemment une étude de l'Institut Fraser.

Santé et services sociaux

Injustice pour le payeur

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le budget change radicalement la donne en introduisant une contribution pour compléter le financement basé sur l'impôt et donc sur la capacité de payer de chacun.

Ce n'est évidemment pas le cas de cette contribution santé qui vise tous les adultes québécois, à l'exception des clientèles à faible revenu qui en sont exemptées. La contribution santé sera de 25 dollars en 2010, de 100 dollars en 2011 et de 200 dollars par la suite. Les revenus issus de cette contribution seront versés dans un fonds dédié pour financer directement les établissements de santé en fonction de leur productivité et de leurs résultats.

Désormais, la grande majorité des citoyens seront donc soumis à la même contribution indépendamment de leur revenu. Aux yeux du ministre des Finances, c'est le choix politique à faire parce qu'il considère que les mieux nantis paient une part trop importante des impôts.

Ce n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard si à terme, la contribution santé rapportera 945 millions de dollars au gouvernement, soit un montant strictement équivalent à la baisse d'impôt générale sur le revenu des particuliers de 2007, qui a profité de façon disproportionnée aux mieux nantis.

Toute une conception de la justice sociale et du rôle de l'État dans la redistribution de la richesse que cette logique qui impose à ceux qui gagneront en 2012 15 000 \$ aussi bien qu'à ceux qui en gagneront 200 000 \$, une contribution uniforme de 200 dollars par personne.

Double injustice pour l'utilisateur

Pire encore, le gouvernement Charest adopte sans débat public des propositions du rapport Castonguay qui prônent un système de santé à deux vitesses. En plus de la contribution santé, le budget indique que le gouvernement réfléchit sérieusement à l'instauration d'une franchise santé — un ticket modérateur en toute franchise — qui générerait des revenus de 500 millions de dollars en 2013-2014. Ces revenus iraient eux aussi au fonds pour le financement des établissements de santé. Ce type de mesure frappe de plein fouet les femmes enceintes, les cancéreux, les malades chroniques, etc.

La logique de l'utilisateur-payeur est odieuse quand on l'applique à la santé parce que plus on est malade, plus on paie. Même si le premier ministre laisse entendre que les plus pauvres paieraient moins, ça ne change rien au fond des choses. L'obligation de payer en fonction du nombre de visites médicales demeure, ce qui est inacceptable

Il ne faut pas sous-estimer ce virage, qui ouvre grand la porte à la privatisation du système de santé. À l'heure même où les États-Unis cherchent à se sortir de ce borborygme, il ne faut pas hésiter à qualifier de contre-révolution ce que Raymond Bachand veut nous vendre prétextant faire avancer le Québec. Une révolution, c'est aussi un tour complet pour revenir du point de départ. (Pour plus d'information sur les mesures du budget touchant au secteur de la santé et des services sociaux, voir la section 2.5).

Frais de scolarité universitaire

Le budget annonce que le gouvernement haussera les frais de scolarité universitaire à compter de l'automne 2012. Le gouvernement place ses partenaires devant une situation de fait et les convie, l'automne prochain, à une consultation où les modalités de la hausse seront discutées. Cette rencontre portera aussi sur la performance et l'efficacité du réseau d'enseignement universitaire en matière d'enseignement, de recherche et de gestion. La hausse des droits de scolarité envisagée est inéquitable, puisqu'en plus, ce sont les gens moins fortunés qui seront davantage touchés.

Pourtant, la rencontre de Lévis avait défini l'éducation comme la priorité la plus importante. Sur cette question, la CSN en appelle à un débat ayant plus d'envergure que celui qui est proposé par le gouvernement.

Total : 11 milliards

Au total, avec les 1,2 milliard de dollars en revenu au titre de la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal, le gouvernement a donc identifié pour 11,211 milliards de mesures de dépenses et de revenus afin d'éliminer l'impasse budgétaire escomptée de 12,262 milliards de dollars en 2013-2014. Le budget ne détermine pas formellement les mesures qui permettront de résorber le 1,051 milliard de dollars de déficit restant, mais il est clair que le gouvernement compte entre autres sur les 500 millions du ticket modérateur.

Face à la réaction de la population, le ministre des Finances tergiverse. Toutefois, cela ressemble fort à une manœuvre de diversion ayant pour objectif de calmer le jeu. Mais en réalité, le gouvernement semble déterminé à mettre en place un système utilisateur-payeur dans le secteur de la santé et des services sociaux.

1.2 La dette**De nouveaux objectifs pour le Fonds des générations**

Le budget annonce des changements importants à la stratégie de gestion de la dette publique du gouvernement, en raison de la série de déficits budgétaires occasionnés par la récession et de la réforme comptable de 2007 qui a intégré la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à celle du gouvernement.

Compte tenu de ces changements, le gouvernement annonce une révision de la loi adoptée en 2006, Loi sur la Réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Cette révision implique notamment la fixation de deux nouveaux objectifs.

Premièrement, la dette comprenant les déficits cumulés, qui représente actuellement 35,4 % du PIB, devra valoir au maximum 17 % du PIB en 2025-2026. Deuxièmement, la dette brute, qui équivaut actuellement à 53,2 % du PIB, devra représenter un maximum de 45 % du PIB en 2025-2026. On remarque que l'effort pour atteindre le premier objectif est beaucoup plus grand que le second. Cela implique notamment un contrôle beaucoup plus serré des dépenses de programmes que des dépenses d'investissements.

De nouveaux revenus : hausse du prix de l'électricité

Pour arriver à rencontrer ces nouvelles cibles de réduction du fardeau de la dette, le gouvernement doit ajouter aux sources de revenu actuellement dédiées au Fonds des générations qui est strictement affecté au remboursement de la dette publique. C'est pourquoi le budget annonce qu'à compter de 2014, soit au moment du retour à l'équilibre budgétaire, le prix de l'électricité provenant du bloc patrimonial d'Hydro-

Québec sera progressivement haussé jusqu'à ce que cette augmentation atteigne un cent par kilowattheure en 2018.

Les clientèles résidentielle, commerciale et industrielle (sauf les industries qui paient le tarif grande puissance) sont touchées par cette hausse de tarif qui à terme représentera 1,6 milliard de dollars par an en revenus additionnels pour le Fonds des générations.

Il est à noter que lors de la création du Fonds des générations en 2006, le gouvernement affirmait que ce fonds serait en grande partie provisionné par les revenus d'exportation d'Hydro-Québec. En réalité, nous voyons maintenant que c'est la clientèle québécoise d'Hydro-Québec qui financera le remboursement de la dette.

Sans débat public

La hausse du tarif du bloc patrimonial d'électricité s'effectue, là aussi, sans un débat public large qui pourrait prendre en compte l'impact d'une telle augmentation de tarif sur les différentes catégories d'utilisateurs, sur la consommation, sur les économies d'énergie et sur les exportations.

Cette augmentation est mise en place sans aucune référence à un financement de la recherche et du développement en matière d'énergie alternative pour assurer l'autonomie énergétique du Québec, pas plus d'ailleurs qu'elle ne prend en compte l'impact de celle-ci sur les paiements de péréquation du gouvernement fédéral.

L'équité intergénérationnelle

En choisissant de s'acharner sur la réduction de la dette sous le fallacieux prétexte de laisser une comptabilité en ordre à nos enfants tout en charcutant les programmes sociaux et les services publics, c'est plutôt un piètre héritage que nous léguons aux générations futures. L'équité intergénérationnelle commande, au contraire, de laisser à celles et à ceux qui nous suivent des systèmes de santé, d'éducation et de sécurité sociale valables et un État qui peut encore agir pour le bien commun.

1.3 Perspectives

Alors que nous faisons appel à des gestes à la hauteur des défis collectifs que pose la situation des finances publiques, le gouvernement Charest répond par des mesures, dont la principale envergure est de déconstruire de manière magistrale des éléments fondateurs du pacte social québécois.

Une telle attaque ne peut rester sans réponse et nous devons consacrer des énergies importantes à une mobilisation large, pour encore une fois... *stopper la démolition.*

Afin de déterminer de la manière la plus juste possible la façon d'organiser la riposte, nous devons prendre en compte les principaux éléments qui caractérisent la conjoncture.

D'abord, une des particularités de ce budget réside dans le fait que bon nombre des mesures proposées se déploieront sur plusieurs années. Elles produiront donc graduellement leurs effets sur au moins la première moitié de la décennie qui s'amorce.

Ensuite il faut avoir à l'esprit que la situation du Québec n'est pas un phénomène unique. Au sortir de la crise économique et financière, le Canada et ses provinces, mais aussi plusieurs pays de l'hémisphère nord sont aux prises avec les mêmes détériorations de leurs finances publiques. Une sorte de course à l'équilibre budgétaire s'engage avec son lot de mesures d'austérité, de compression des dépenses publiques et d'obsession de la dette. Ces concepts alimentent d'ailleurs quotidiennement le discours dominant.

Finalement, nous devons chercher à établir les alliances les plus larges tant au plan de la pluralité des groupes visés que de la diversité des éléments constitutifs d'une plate-forme où les membres de la CSN doivent se reconnaître. Tout cela devant se déployer à travers les aléas du quotidien, dont la négociation du secteur public n'est pas le moindre des éléments.

La situation plaide donc pour une action énergique qui soit durable et en phase avec le potentiel de mobilisation de nos membres.

Dès la réunion de septembre du conseil confédéral, nous souhaiterons mettre en place les principaux jalons d'un plan d'action sur le dossier des finances publiques qui occupera vraisemblablement encore beaucoup notre programme syndical des prochains mois.

2. Informations supplémentaires

2.1 Évolution du cadre financier du gouvernement

Le budget 2010 présente une projection du cadre financier du gouvernement pour les cinq prochaines années. Le tableau 1 reprend les principaux éléments, d'un retour à l'équilibre budgétaire, au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en 2013-2014, comme le prévoyait déjà le budget 2009.

Rappelons que selon les estimations du ministère des Finances, le statu quo quant à l'évolution des dépenses et des revenus résultait en une série de déficits budgétaires croissants lors des prochaines années (le déficit anticipé étant de près de 12,3 milliards de dollars en 2013-2014).

On peut constater que la croissance des revenus budgétaires avant nouveaux revenus est insuffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses budgétaires, malgré la réduction importante de la croissance des dépenses de programmes imposée par le budget.

À compter de 2011-2012, la croissance des dépenses de programmes est plafonnée à 2,2 % jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, alors qu'elle était en moyenne de 4,8 % depuis plusieurs années avant la récession. Ajoutons que le gouvernement s'attend à une croissance moyenne annuelle de 9,6 % du service de la dette lors des cinq prochaines années, ce qui exerce aussi de fortes pressions sur les dépenses de programmes.

Malgré ses choix, et même après un contrôle serré de la croissance des dépenses de programmes, le gouvernement doit encore trouver 5,613 milliards de dollars afin d'équilibrer son budget en 2013-2014. Cette somme sera essentiellement financée par les nouveaux revenus annoncés par les budgets 2009 et 2010, de même que par les compressions de dépenses prévues chez les sociétés d'État et les autres organismes publics.

Tableau 1 Cadre financier du budget 2010-2011 (en millions de dollars)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Revenus budgétaires	62 650	64 489	65 936	68 480	70 941	73 652
Variation en %	-0,4	2,9	2,2	3,9	3,6	3,8
Revenus autonomes	47 421	49 164	51 255	53 547	55 546	57 673
Variation en %	-3,0	3,7	4,3	4,5	3,7	3,8
Transferts fédéraux	15 229	15 325	14 681	14 933	15 395	15 979
Variation en %	8,6	0,6	-4,2	1,7	3,1	3,8
Dépenses budgétaires	-66 923	-69 551	-71 748	-74 041	-76 283	-79 028
Variation en %	2,9	3,9	3,2	3,2	3,0	3,6
Dépenses de programmes	-60 769	-62 561	-63 907	-65 282	-66 686	-69 282
Variation en %	3,8	2,9	2,2	2,2	2,2	3,9
Service de la dette	-6 154	-6 990	-7 841	-8 759	-9 597	-9 746
Variation en %	-5,4	13,6	12,2	11,7	9,6	1,6
Résultats nets des entités consolidées	598	697	848	926	852	1 038
Provision pour éventualités	-300	-300				
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire	-	1 051	3 036	4 496	5 613	5 880
Surplus (déficit) pour les fins des comptes publics	-3 975	-3 614	-1 928	-139	1 123	1 542
Versement au Fonds des générations	-715	-892	-972	-1 061	-1 123	-1 542
Revenus dédiés	-715	-892	-972	-1 061	-1 123	-1 227
Hausse du prix de l'électricité patrimoniale						-315
Réserve de stabilisation	433					
Solde budgétaire selon la loi sur l'équilibre budgétaire	-4 257	-4 506	-2 900	-1 200	0	0

Le tableau 2 donne une idée précise des mesures de dépenses et de revenus que le gouvernement mettra en œuvre pour éliminer progressivement les déficits budgétaires d'ici 2013-2014. Ce tableau distingue les mesures prévues par les budgets 2009 et 2010.

Tableau 2 Efforts à réaliser dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire de 2009-2010 à 2013-2014 (en millions de dollars)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Solde budgétaire avec le maintien de la croissance des dépenses de programmes à 4,8 %	-4 257	-6 709	-8 800	-10 390	-12 262
Efforts de réduction des dépenses de programmes (budgets 2009-2010 et 2010-2011)		1 152	2 864	4 694	6 649
Réduction des dépenses de programmes budget 2009-10		869	1 806	2 814	3 898
Réduction des dépenses de programmes budget 2010-11		283	1 058	1 880	2 751
Solde budgétaire après efforts aux dépenses	-4 257	-5 557	-5 936	-5 696	-5 613
Mesures de revenus du budget 2009-2010		615	1 590	1 950	2 360
Intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		200	300	600	900
Indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1 ^{er} janvier 2011		15	75	135	195
Hausse du taux de la taxe de vente du Québec de un point de pourcentage le 1 ^{er} janvier 2011		400	1 215	1 215	1 265
Mesures de revenus du budget 2010-2011		436	1 135	2 222	2 202
<i>Contrôle des dépenses et évasion fiscale</i>					
Efforts de contrôle des dépenses au sein des organismes publics		80	240	365	530
Lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		120	255	275	300
<i>Financement des services publics</i>					
Hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 8,5 % à 9,5 % au 1 ^{er} janvier 2012		-	400	1 500	1 550
Hausse temporaire de la taxe compensatoire des institutions financières		112	115	120	124
Révision du régime de droits miniers		32	39	57	60
<i>Financement des infrastructures de transport</i>					
Hausse du taux de la taxe sur les carburants de 1 cent le litre le 1 ^{er} avril de chaque année de 2010 à 2013		120	240	360	480
<i>Fonds pour le financement des établissements de santé</i>					
Instauration d'une contribution santé le 1 ^{er} juillet 2010		180	575	945	945
Financement additionnel des établissements de santé		-180	-575	-995	-1 445
<i>Aide aux personnes et ménages à faible revenu</i>					
Crédit d'impôt pour la solidarité		-	-	260	260
<i>Autres mesures du budget</i>					
		-28	-154	-145	-82
Total des mesures de dépenses et de revenu identifiées		2 203	5 589	8 866	11 211
Mesures à identifier pour atteindre l'équilibre budgétaire		-	311	324	1 051
Solde budgétaire (la loi sur l'équilibre budgétaire)	-4 257	-4 506	-2 900	-1 200	0

2.2 Réduction des dépenses de programmes

On constate que la réduction de la croissance des dépenses de programmes de 4,8 % à 2,2 % génère les 6,649 milliards de dollars d'économie du tableau 2 pour l'année 2013-2014.

Mais cette réduction des dépenses de programmes par rapport à la tendance est partiellement compensée par le nouveau fonds pour les établissements de santé. Ce fonds engagera des dépenses de 1,445 milliard de dollars en 2013-2014. Si on considère les dépenses de ce fonds, les dépenses de programmes diminuent, non pas de 6 449 milliards de dollars, mais de 5,204 milliards de dollars¹.

Une estimation juste des compressions de dépenses à l'horizon 2013-2014 doit aussi prendre en compte les économies attendues des initiatives de contrôle des dépenses relativement aux organismes publics, économies que le gouvernement fixe à 530 millions de dollars en 2013-2014. Au total, l'ensemble des mesures relatives aux dépenses de programmes représente donc des compressions de 5,734 milliards de dollars par rapport au statu quo. Cela équivaut à 51,1 % des mesures de résorption du déficit budgétaire identifiées par le budget 2010.

2.3 Mesures spécifiques de réduction des dépenses de programmes

Seulement pour l'année 2010-2011, l'effort de réduction des dépenses de programmes des ministères implique des compressions de 1,152 milliard de dollars.

Un document annexé au budget, le *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*, présente les mesures spécifiques que le gouvernement entend mettre en place pour générer de telles économies de dépenses. Voici les principales mesures:

- Les ministères et organismes mettant en place de nouvelles initiatives devront présenter des moyens pour les financer (par exemple, en mettant fin à des activités déjà existantes).
- Le gouvernement ne reconduira pas automatiquement les programmes venus à échéance. Leur renouvellement sera soumis aux mêmes conditions que celles mises en place pour les nouvelles initiatives.
- Le gouvernement fixe une cible de réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative, qui atteindra 10 % d'ici 2013-2014. Par exemple, dès 2010-2011, le gouvernement entend réduire de 25 % les coûts de publicité, de formation et de déplacements.
- Le gouvernement pourrait de nouveau recourir au gel de l'embauche si cela s'avérait nécessaire pour respecter ses cibles de dépenses (le gel de l'embauche en décembre 2009 a permis de dégager 20 millions de dollars en 2009-2010).

¹ Le mode d'allocation des sommes du fonds sera différent de celui des autres dépenses de programmes, puisque le gouvernement annonce qu'il allouera les fonds en fonction de la productivité des établissements.

- Le plan de contrôle des dépenses réitère la proposition déposée aux syndicats en novembre 2009, soit une augmentation des coûts de main-d'œuvre de 7 % pour les cinq prochaines années, assortie d'un mécanisme d'ajustement déterminé en fonction de la croissance économique. Cette proposition prévoit des augmentations réduites pour les trois premières années, en raison du plan de retour à l'équilibre budgétaire, dont 0,5 % pour 2010-2011.
- Le gouvernement annonce que la proposition salariale offerte aux syndicats s'appliquera également au personnel de cabinet, aux dirigeants et aux cadres de la fonction publique, du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation, des universités, des organismes publics et des sociétés d'État.
- Le gouvernement annonce le gel des salaires du premier ministre, des ministres ainsi que des députés au cours des deux prochaines années.
- Au cours des deux prochaines années, le gouvernement clarifiera les conditions et les règles relatives à l'évaluation du rendement et au versement des primes qui s'y rattachent. D'ici à ce que le mécanisme de primes au rendement soit redéfini, le gouvernement suspend le versement des primes au rendement pour les années 2010-2011 et 2011-2012.
- Parallèlement aux offres salariales du gouvernement, le ministre des Finances annonce un gel de la masse salariale globale des ministères et des organismes jusqu'en 2013-2014. De façon globale, la croissance de la masse salariale devra être compensée par des gains d'efficacité et le remplacement partiel des départs à la retraite (de 2004-2005 à 2008-2009, l'effectif de la fonction publique a été réduit de 6 %, soit 4 600 travailleurs, à la suite de l'application de la règle de remplacement d'un seul départ à la retraite sur deux).
- Le gouvernement annonce, que non seulement il continuera d'appliquer la règle du remplacement d'un départ à la retraite sur deux, mais qu'elle sera également étendue au personnel administratif des réseaux de la santé, de l'éducation et des universités, y compris les cadres.
- Le gouvernement prétexte la recherche d'un meilleur contrôle des dépenses pour annoncer une restructuration importante des organismes gouvernementaux qui vise notamment à favoriser les économies d'échelle et la mise en commun des ressources. Dans le processus, 28 organismes ou fonds sont abolis, fusionnés ou transférés à d'autres entités. L'ensemble des programmes de l'État et de leurs modes de prestation fera l'objet d'un examen d'ici 2013-2014. En particulier, la gouvernance et la performance du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du réseau de l'éducation feront l'objet d'un examen.

2.4 Dépenses de programmes par ministère

Le tableau 3 présente l'évolution de dépenses de programmes de 2003-2004 à 2010-2011. Au total, elles s'élèveront à 62,6 milliards de dollars en 2010-2011, ce qui représente une hausse de 2,9 % ou 1,8 milliard de dollars par rapport à l'année précédente.

Santé et services sociaux

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le portefeuille de la santé et des services sociaux reçoit la part la plus importante des nouvelles ressources financières, soit 987,7 millions de dollars, pour une croissance de 3,7 % (la croissance est de 5,0 % si on prend en compte les dépenses du nouveau fonds santé). L'augmentation prévue des divers postes relatifs à la rémunération globale du personnel du réseau et des professionnels de la santé totalise 477,1 millions de dollars, soit plus de 48 % de la croissance totale de 2010-2011 (dont 246,7 millions pour la rémunération des professionnels de la santé).

Rappelons que de 2003-2004 à 2008-2009, la croissance des dépenses en santé et services sociaux a été en moyenne de 6,1 % par année.

Le reste des fonds additionnels va essentiellement aux postes suivants : coût de système spécifique à la santé (100 millions de dollars), indexation des dépenses autres que salariales (141,9 millions de dollars), croissance des coûts des médicaments dans le cadre du régime d'assurance médicament (76,7 millions de dollars), application de la nouvelle entente conclue avec les techniciens ambulanciers et amélioration des services préhospitaliers d'urgence (32,6 millions de dollars) et mise en œuvre du programme de procréation assistée (32,0 millions de dollars).

Éducation

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport augmente de 315,9 millions de dollars, ou 2,2 %, par rapport à l'année précédente. L'augmentation du budget de l'enseignement supérieur est de 127,1 millions de dollars, ou 2,7 %, ce qui comprend les offres salariales du gouvernement. En faisant abstraction des subventions pour le service de la dette, les crédits de transferts des cégeps sont de 1,573 milliard de dollars (croissance de 2,4 %) et ceux des universités sont de 2,536 milliards de dollars (croissance de 2,2 %).

Transport

Le budget de dépenses du ministère des Transports augmente de 240 millions de dollars ou 9,4 %. Cette augmentation sert essentiellement à financer les coûts du service de la dette découlant d'investissements relatifs au transport routier et au transport en commun.

Famille

Le budget de dépenses du ministère de la Famille et des Aînés croît de 112,1 millions de dollars ou 5,4 %. Les ressources financières additionnelles serviront essentiellement à finaliser l'ajout de 20 000 places de garde à contribution réduite.

Et les autres

Finalement, pour l'ensemble des autres portefeuilles, il y a une diminution du budget de dépenses de 1,0 % en 2010-2011 lorsqu'on exclut un montant de 281,7 millions de dollars prévu au fonds de suppléance du Conseil du trésor.

Tableau 3 Dépenses par portefeuille et service de la dette (millions de dollars)

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
Santé et services sociaux	19 026	20 582	21 163	22 453	24 054	25 622	26 980	27 967
Éducation, Loisir et Sport	11 568	11 874	12 280	12 638	13 399	14 321	14 489	14 805
Autres dépenses programmes	14 745	15 200	15 786	16 643	17 373	18 607	19 300	19 789
Emploi et Solidarité sociale	4 234	4 149	4 073	4 135	4 169	4 250	4 333	4 284
Transports	1 513	1 633	1 776	1 953	2 147	2 434	2 548	2 788
Famille et Aînés	1 457	1 515	1 604	1 718	1 836	1 960	2 067	2 179
Affaires municipales, Régions et occupation du territoire	1 537	1 622	1 752	1 859	1 821	1 812	1 814	1 871
Développement économique, Innovation, Exportation	533	543	689	519	706	972	1 004	1 044
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	661	661	657	694	724	706	1 097	1 068
Culture, communications et Condition féminine	520	533	543	600	633	654	668	666
Ressources naturelles et Faune	419	364	401	464	641	593	597	529
Développement durable, Environnement et Parcs	222	207	195	190	202	215	212	204
Dépenses de programmes totales	45 339	47 656	49 229	51 734	54 826	58 550	60 769	62 561
Services de la dette	6 655	6 853	6 875	7 039	7 021	6 504	6 154	6 990

2.5 Impact du budget sur le secteur de la santé et des services sociaux

Le gouvernement Charest tranche la question du financement de la santé, sans consultation publique, et ce, en dépit de la sensibilité de la population québécoise pour un système de santé public et universel.

La taxe santé

Ce budget instaure un fonds dédié au financement des établissements de santé constitué d'une taxe santé (appelée contribution santé) prélevée auprès des particuliers lors de la déclaration de revenu ainsi qu'un ticket modérateur (appelé franchise santé) qui devrait voir le jour en 2013-2014.

Ainsi, dès le 1^{er} juillet 2010 une taxe santé sera introduite progressivement à raison de 50 \$ par année par adulte², 100 \$ par adulte en 2011 et 200 \$ par adulte à compter de 2012.

Paramètres de la contribution santé

(en dollars par adulte)

	2010	2011	2012
Contribution santé maximale, par adulte	25	100	200
Seuils de revenus à partir desquels la contribution santé est payable ¹			
• Personne seule	14 320	14 605	14 895
• Couple sans enfants ou famille monoparentale ayant un enfant	23 205	23 670	24 145
• Couple ayant un enfant ou famille monoparentale ayant deux enfants	26 305	26 830	27 365
• Couple ayant plus d'un enfant	29 165	29 750	30 345

¹ Les seuils sont présentés à titre indicatif. Les données réelles seront connues ultérieurement.

Contrairement à l'impôt sur le revenu, la contribution santé ne tiendra aucunement compte de la capacité de payer des personnes et des ménages, sauf pour les plus démunis. Pour tous les autres contribuables, le montant à payer à terme sera de 200 \$, qu'ils gagnent 15 000 \$ ou 200 000 \$.

Le ticket modérateur

Le ticket modérateur, qui devrait voir le jour en 2013-2014, ne serait qu'à l'étape d'analyse, selon le gouvernement. Pourtant, on constate qu'elle semble déjà terminée, puisque le budget en fait manifestement la promotion, allant même jusqu'à chiffrer le montant qu'elle pourrait procurer au trésor public (500 millions).

À titre d'illustration, on nous cite un exemple assez précis, tiré tout droit du rapport Castonguay, de ce que pourrait être ce ticket modérateur intitulé « franchise santé ».

Il serait de 25 \$ par visite médicale applicable à chaque visite chez le médecin jusqu'à un maximum de 1 % du revenu familial pour ceux et celles dont le revenu

² Comme elle est appliquée en juillet, elle sera de 25 \$ par adulte en 2010.

excède 14 895 \$ (pour l'année 2012). Les contribuables ayant un revenu en dessous de ce seuil en seraient exemptés.

La Régie de l'assurance maladie du Québec émettrait un relevé à chaque ménage, leur indiquant l'ensemble des services de soins de santé dont ils ont bénéficié durant l'année, ainsi que le nombre total de visites médicales effectuées et sujettes à la franchise de 25 \$.

À titre d'illustration, pour une personne seule ayant un revenu de 35 000 \$ la contribution maximale serait de 190,35 \$ par année quelque soit le nombre de visite.

Pour un couple avec deux enfants dont le revenu familial est de 60 000 \$, la contribution maximale du ménage serait de 250 \$ (10 visites à 25 \$) lorsque la fréquence des visites médicales atteindrait 10 visites par année et de 275,15 \$ si elle s'élève à 20 visites par année.

Illustration du calcul d'une franchise santé de 25 \$ selon le type de ménage, le revenu familial et le nombre de visites effectuées au cours d'une même année d'imposition – 2012

(en dollars)

	Personne seule		Couple ayant deux enfants ¹	
	10 visites médicales	20 visites médicales	10 visites médicales	20 visites médicales
Calcul d'une franchise santé				
1. Montant à déclarer (25 \$ par visite)	250,00	500,00	250,00	500,00
2. Revenu de travail	35 000	35 000	60 000	60 000
<i>Déduction pour travailleurs</i>	-1 070	-1 070	-2 140	-2 140
3. Revenu net (ligne 275)	33 930	33 930	57 860	57 860
<i>Exemption de la franchise santé²</i>	-14 895	-14 895	-30 345	-30 345
4. Revenu assujetti à la franchise	19 035	19 035	27 515	27 515
5. Taux de cotisation	1 %	1 %	1 %	1 %
6. Franchise annuelle maximale en vertu du plafond de 1 %	190,35	190,35	275,15	275,15
FRANCHISE À PAYER				
(moins de la ligne 1 et de la ligne 6)	190,35	190,35	250,00	275,15

¹ Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

² Les déductions qui seront utilisées pour la franchise santé de 2012 sont les mêmes que pour la cotisation au Régime public d'assurance médicaments du Québec pour l'année d'imposition 2012.

Efficacité économique?

Cette logique de l'utilisateur payeur qui peut paraître adéquate dans le cas de pollueur payeur, devient indécente lorsqu'on l'applique à la santé, puisque cela se traduit par « plus tu es malade, plus tu paies » ce qui contrevient à la Loi canadienne sur la santé.

S'appuyant sur le rapport du comité d'expert déposé en janvier 2010, composé des économistes P. Fortin, L. Godbout, C. Montmarquette et de R. Gagné, qui reprend lui-même l'essentiel des analyses du rapport Castonguay (février 2008), le gouvernement défend cet appel accru à la tarification, source de financement régressive, écartant du même coup toute autre solution plus progressive.

Au nom d'une supposée efficacité économique, le gouvernement Charest persiste et signe et continue de faire porter un poids disproportionné sur les contribuables notamment ceux de la classe moyenne.

Le gouvernement se disculpe en alléguant la croissance des dépenses de santé (6,1 %) par rapport aux revenus (4,3 %); la situation budgétaire; l'impact des changements démographiques sur la croissance économique et les coûts de santé; la compétitivité du régime fiscal.

D'autres perspectives

- Le Québec est la province canadienne qui a les plus faibles dépenses publiques de santé par habitant (3 118 \$/habitant en 2007 comparativement à 3 439 \$/habitant pour la moyenne canadienne)³.
- Au Québec en 2009, environ 71 % du financement du système de santé provenait des fonds publics et 29 % de sources privées⁴ (dont la moitié de régimes d'assurance privés). Il était de 20 % au début des années 80.
- Les baisses d'impôt des particuliers de 5,2 G\$ enregistrées ces dernières années ont diminué de façon notable l'écart du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces. Il est passé de 592 \$/contribuable en 2003 à 211 \$/contribuable en 2008⁵.
- Par ailleurs, le Québec a fait le choix d'offrir plus de services publics qui sont sans équivalent ailleurs au Canada (services de garde, services de garde à contribution réduite, régime québécois d'assurance parentale, frais de scolarité accessibles, assurance médicaments, etc.). Dans les autres provinces,

³ Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), Tendances des dépenses nationales de santé 1975 à 2009, p. 146. Ces données sont en dollars courants.

⁴ Notamment les services dentaires et d'optométrie qui sont non couverts par l'assurance maladie, aux contributions des personnes en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

⁵ Budget du Québec, mai 2007, Un Québec plus prospère, p.15.

ces services doivent être assumés individuellement par les contribuables, sous forme de tarifs ou par l'intermédiaire d'assurance privée.

- Du côté des sociétés, les baisses d'impôt appliquées (2 G\$) depuis 2003, font en sorte qu'on se retrouve parmi les pays de l'OCDE ayant les taux d'imposition les plus bas. En considérant les régimes fiscaux québécois et fédéral, le taux d'imposition combiné sur le profit des sociétés sera de 26,9 % en 2013, un taux similaire à la moyenne canadienne (27 %), mais inférieur à celui des États-Unis (39,3 %) et celui du G7 (33,8 %). La situation est encore plus favorable lorsqu'on compare les taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement du Québec (14,6 %) par rapport à la moyenne canadienne (16,9 %) et au pays de l'OCDE (20,8 %).
- Si on compare le Canada à d'autres pays comme la Suède, citée en exemple à plusieurs reprises dans les documents budgétaires, on se rend vite compte que la Suède est loin d'avoir écarté le recours à l'impôt progressif sur le revenu. L'impôt sur le revenu demeure le principal prélèvement (32 %). Il représente 19,4 % du PIB comparativement à 14,1 % au Québec⁶. Ce qui n'a pas empêché la Suède d'être parmi les pays les plus performants.

Responsabilisation et orientation de l'utilisateur?

Pour le gouvernement Charest, l'exemption aux plus démunis et la proportion actuelle plus importante du financement public axée sur l'imposition générale (49 %)⁷ par rapport à la contribution des usagers (8 %), font en sorte que les mesures proposées ne constituent pas un obstacle à l'accès aux soins et ne porteront pas atteinte au droit à la santé, ni au principe d'égalité entre les citoyennes et les citoyens.

Selon le gouvernement, cette contribution santé et ce ticket modérateur serviront à :

- responsabiliser les citoyennes et les citoyens sur leur utilisation des soins de santé et sur leur propre santé;
- orienter les usagères et les usagers du système dans la direction considérée comme la plus appropriée par les autorités de la santé publique, grâce à une modulation du montant demandé selon l'endroit où le service est consommé;
- injecter de l'argent frais dans le système de santé sans faire une pression induite sur les autres missions de l'État.

⁶ Ces données sont tirées des deux fascicules et de l'OCDE. Ce sont des données de 2006, elles ne tiennent donc pas compte des dernières baisses d'impôt sur le revenu au Québec.

⁷ Les autres sources de financement proviennent principalement du Fonds de services de santé (18 %) et du gouvernement fédéral (19 %).

Encore d'autres perspectives

Cette approche présuppose qu'il y a abus quant à la demande de soins de santé. Pourtant, les données publiées par l'OCDE relatives à la demande de soins témoignent qu'en 2007 le nombre de consultation de médecins par habitant au Canada se situait à 5,8, soit un niveau inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 6,8⁸.

Certains pays comme la Suède, les États-Unis ou la Suisse enregistrent un nombre plus faible de consultation de médecins par habitant ; contrairement à ce qui est véhiculé dans les documents budgétaires, la performance de ces pays n'est pas due à l'instauration du ticket modérateur, mais s'explique en grande partie par des caractéristiques propres à chacun des systèmes de santé.

Par exemple, en Suède, les infirmières jouent un rôle clé dans les soins primaires, ce qui réduit le besoin de consultations médicales. Aux États-Unis ou en Suisse, les taux de consultation relativement bas s'expliquent en majeure partie par le caractère privé du système de santé qui limite l'accès aux soins.

En fait, l'introduction de tarification à l'usager menace l'accès aux soins, nuit à la prévention, augmente les inégalités et rate la cible en s'attaquant à la demande.

De plus, il a été démontré que l'introduction de tickets ou de frais modérateurs n'exerce une influence dissuasive qu'auprès des personnes en situation de pauvreté. Une telle conséquence demeure socialement inacceptable et force ces personnes à faire des choix qui entraînent à la longue des coûts supplémentaires pour la société.

Un avis du Conseil de la santé et du bien-être publié en 1995⁹, tiré de l'analyse de certaines expériences en Amérique du Nord et en Europe, démontre que la tarification et la coassurance :

- ne sont pas appropriées pour réduire les abus des consommateurs, puisque les décisions quant à la consommation relèvent essentiellement des prestataires de services;
- ne permettent pas de réduire la consommation globale de services à moyen terme;
- risquent de modifier le profil de consommation en orientant les usagers vers des services plus onéreux, en limitant l'accès aux services préventifs et aux consultations pour maladies aiguës, pénalisant ainsi les groupes les plus vulnérables;

⁸ OCDE, Panorama de la santé 2009, Les indicateurs de l'OCDE.

⁹ Un juste prix pour la santé, le Conseil santé et du bien-être 1995.

- risquent d'entraîner, à moyen terme, une augmentation des dépenses totales de santé.

La Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)¹⁰ a aussi fait une mise en garde à cet égard :

« La Commission considère certains biens et services comme des besoins humains et sociétaux de base : l'accès à une eau propre, par exemple et les soins de santé. Ces biens et services doivent être mis à la disposition de tous sans considération de solvabilité. Voilà pourquoi en l'occurrence, c'est le secteur public plutôt que la loi du marché qui garantit une offre et un accès adéquats ».

Politique du médicament

Nous terminons cette section en réitérant l'importance de mettre à jour nos réflexions sur l'application de la politique du médicament et de faire les ajustements qui s'imposent notamment au regard de l'évolution de la hausse du coût et de l'utilisation des médicaments.

3. La situation budgétaire dans d'autres pays et provinces

Comparaison : Québec et autres pays

La récession de 2009 a entraîné la quasi-totalité des pays développés dans une situation budgétaire déficitaire. Le tableau 6 montre que le ratio déficit/PIB est moindre au Québec qu'au Canada.

De même, les déficits combinés du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec sur le territoire québécois (2,5 % du PIB en 2011), sont passablement moins importants que ceux de pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Allemagne, des pays qui sont eux aussi confrontés à des plans d'austérité actuellement.

L'endettement relatif du Québec diminuera donc par rapport à ces juridictions lors des prochaines années. En fonction de ce qui se passe dans plusieurs pays, la situation du Québec n'est pas catastrophique du point de vue des équilibres financiers et l'État québécois est toujours en mesure de faire des choix.

¹⁰ Organisation mondiale de la santé, Comblent le fossé en une génération, Commission des déterminants sociaux de la santé, 2008.

Tableau 6 Soldes budgétaires prévus (en pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011
Canada - Gouvernement fédéral	- 3,5	- 3,1	- 1,6
Québec - Gouvernement du Québec	- 1,4	- 1,4	- 0,9
Autres juridictions			
Suède	- 2,2	- 3,4	- 2,1
Nouvelle-Zélande	- 2,2	- 4,0	- 3,4
Danemark	- 3,0	- 5,5	- 4,4
Allemagne	- 3,2	- 5,5	- 4,5
Australie	- 4,7	- 3,6	- 2,3
Pays-Bas	- 4,7	- 6,1	- 5,6
Italie	- 5,3	- 5,0	- 3,9
France	- 7,9	- 8,2	- 6,3
États-Unis	- 9,9	- 10,6	- 8,3
Espagne	- 11,4	- 9,8	- 7,5
Irlande	- 11,7	- 11,6	- 10,0
Royaume-Uni	- 12,6	- 12,0	- 9,1
Grèce	- 12,7	- 8,7	- 5,6

(1) Les déficits se rapportent à l'ensemble des administrations publiques (fédérale, provinciale et locale), sauf pour le Canada, les États-Unis et le Québec.

Sources : Documents budgétaires de divers pays et Commission européenne (EcoFin).

Comparaison : Québec et autres provinces

De la même manière que des plans d'austérité s'appliquent actuellement dans plusieurs pays développés, les provinces canadiennes resserrent la croissance des dépenses de programmes, cela après plusieurs années de croissance rapide dans certains cas. La situation de quelques provinces est commentée brièvement. Cette section permet de constater que le Québec n'est pas seul aux prises avec un programme de compressions budgétaires. Le tableau 7 donne l'évolution prévue des revenus, des dépenses et de la dette en proportion du PIB pour l'ensemble des provinces à la suite des récents budgets provinciaux.

Ontario

Le budget maintient les mesures de relance annoncées précédemment et prévoit un retour graduel à une situation d'équilibre budgétaire en 2017-2018 (le déficit budgétaire était de 21,3 milliards de dollars en 2009-2010, ce qui représente 3,8 % du PIB). L'Ontario a donc ajouté deux ans au scénario original de retour à l'équilibre budgétaire.

En 2010-2011, les dépenses de programmes augmenteront de 6,5 % (après une augmentation de 14,8 % en 2009-2010). De plus, l'Ontario a eu droit à beaucoup d'investissements fédéraux pour mitiger l'impact de la récession, notamment dans

l'industrie automobile. Mais au plan de relance économique ontarien succède une très faible croissance des dépenses de programmes jusqu'en 2017-2018. En 2011-2012, une décroissance de 2,6 % est même prévue. En 2012-2013, une croissance des dépenses de programmes de 1,2 % qui est par la suite plafonnée à 1,9 % jusqu'en 2017-2018,

Ce taux de croissance est passablement inférieur au 2,8 % du gouvernement du Québec. Afin de réduire le taux de croissance des dépenses de programmes, le gouvernement ontarien entend ramener la croissance des dépenses de santé à environ 3,0 % par an à compter de 2012-2013.

Du côté des revenus, le budget 2010 n'annonce aucune augmentation importante de taxes ou d'impôts. Il n'y a pas de diminution non plus, sauf que les réductions d'impôts et taxes annoncées dans les budgets antérieurs sont maintenues (taxe sur le capital et impôt sur les profits des entreprises). Les revenus augmenteront de 10,9 % en 2010-2011 (sans doute en bonne partie à cause du versement du gouvernement fédéral consécutif à l'harmonisation de la taxe de vente provinciale à la TPS). Ensuite les revenus augmentent d'un faible 0,7 % en 2011-2012, puis d'un peu moins de 5,0 % en moyenne de 2012-2013 à 2017-2018.

Le ratio dette nette/PIB de l'Ontario devrait passer de 25 %, qu'il était avant la récession, à 40,9 % en 2012-2013.

Colombie-Britannique

Le budget prévoit le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 (le déficit budgétaire était de 2,8 milliards de dollars en 2009-2010, ce qui représente 1,5 % du PIB). Mais puisque le budget comporte une réserve pour éventualité de 450 millions de dollars et une mesure de prudence de 400 millions de dollars relative aux prévisions, il est possible que le retour à l'équilibre se produise en 2012-2013.

En 2010-2011, les dépenses de programmes augmenteront de 1,8 % selon le budget (après une augmentation de 4,1 % en 2009-2010). Par la suite, elles croîtront de 2,0 % en 2011-2012 et de 1,5 % en 2012-2013. Lors des trois prochaines années, les dépenses du ministère de l'Éducation progresseront de 1,6 % en moyenne et celles du ministère de la Santé de 4,8 %. Presque tous les autres ministères verront leurs dépenses gelées ou réduites.

La faible croissance des dépenses de programmes s'explique notamment par le gel du salaire des employé-es du secteur public annoncé lors de la mise à jour économique et financière de septembre 2009 (le gouvernement a décrété un gel de salaire d'ici à ce que l'équilibre budgétaire soit retrouvé). Le gouvernement a aussi annoncé un plan d'attrition qui a pour objectif de réduire le nombre de fonctionnaires de 10 %.

Lors des trois prochaines années, les revenus augmenteront en moyenne de 4,9 % par an selon le plan budgétaire, notamment sous l'impulsion de l'augmentation des revenus en provenance des redevances sur le gaz naturel, qui devraient tripler d'ici 2012-2013. Notons aussi que la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique, la plus importante au Canada, générera des revenus croissants lors des prochaines années : 557 millions de dollars en 2010-2011, 748 millions en 2011-2012 et 955 millions en 2012-2013.

La Colombie-Britannique est relativement peu endettée, la dette nette représentant 14,9 % du PIB en 2009-2010.

Alberta

Techniquement, l'Alberta n'est pas en situation de déficit budgétaire, puisqu'une réserve de stabilisation (*Sustainability Fund*) vient couvrir l'excédent des dépenses sur les revenus qui survient depuis 2008-2009. Ainsi, l'Alberta a enregistré un manque à gagner de 3,6 milliards de dollars en 2009-2010, manque à gagner qui a été financé par la réserve de stabilisation. La même situation est prévue pour 2010-2011, le manque à gagner étant cette fois-ci de 4,7 milliards de dollars. Le budget prévoit que l'équilibre budgétaire pourra être réalisé en 2012-2013 sans recourir aux fonds de la réserve de stabilisation.

En 2010-2011, les dépenses totales augmentent de 4,2 %, mais en 2011-2012, le gouvernement comprimera les dépenses totales de 0,7 %. L'année suivante, en 2012-2013, les dépenses totales reprendraient leur croissance, avec une progression de 3,4 %. De 2010-2011 à 2012-2013, la croissance des dépenses totales est donc de 2,25 % en moyenne. Le taux de croissance des dépenses discrétionnaires (concept analogue aux dépenses de programmes) sera de 3,9 % en 2010-2011, et la croissance de ces dépenses s'explique entièrement par les dépenses de santé.

Par la suite, les dépenses de santé seront gelées en 2011-2012 et seront augmentées de 5,0 % en 2012-2013. Pour ce qui est des autres dépenses de programmes, le budget applique des compressions à plusieurs ministères ou procède à des réallocations afin de financer de nouvelles priorités. Toutefois, le gouvernement augmente le financement de l'éducation.

Du fait de l'importance des redevances sur les ressources énergétiques, la baisse des revenus budgétaires a été plus importante en Alberta que dans la majorité des autres provinces. En 2008-2009, les revenus issus des ressources naturelles représentaient 11,9 milliards de dollars, sur des revenus budgétaires totaux de 35,8 milliards (en 2009-2010, les redevances sur les ressources sont tombées à 6 milliards de dollars). L'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel, qui devrait se produire avec le retour progressif à la croissance de l'économie mondiale, devrait donc régler le problème, bien relatif, que posent les finances publiques albertaines.

Toutefois, devant l'incertitude sur la robustesse de la croissance en cours, le gouvernement albertain a décidé, malgré sa position fiscale avantageuse, de mettre en œuvre un programme de rationalisation des dépenses

L'Alberta a non pas une dette nette, mais des actifs nets équivalant à 16 % du PIB.

Saskatchewan

Le budget prévoit un léger surplus budgétaire de 20 millions de dollars en 2010-2011. Comme l'Alberta, le gouvernement enregistrerait de légers déficits en 2009-2010 et 2010 sans l'apport des fonds d'une réserve de stabilisation (*Growth and Financial Security Fund*).

Dès 2009-2010, les dépenses discrétionnaires (équivalent des dépenses de programmes) ont été réduites de 4,3 %, ce qui fait du gouvernement de la Saskatchewan l'un des premiers au Canada à avoir réduit ses dépenses dans le contexte économique actuel. En 2010-2011, quatorze ministères ont vu leurs budgets réduits de 1,2 %. En fait, seuls les ministères de la Santé, des Services sociaux et de l'Éducation ont vu leurs budgets croître, dans une fourchette située entre 3 % et 5 %

Du côté des revenus, la Saskatchewan a connu une diminution de 18,6 % de ses revenus en 2009-2010 et une baisse additionnelle de 0,8 % est prévue en 2010-2011. La diminution importante de 2009-2010 s'explique par le fait que comme l'Alberta, la Saskatchewan dépend fortement des revenus de l'industrie pétrolière.

Cette province est faiblement endettée, sa dette nette ne représentant que 7,0 % du PIB en 2009-2010.

Manitoba

Le budget prévoit un déficit budgétaire de 545 millions de dollars en 2010-2011. Le gouvernement ne prévoit pas de retour à l'équilibre avant 2014-2015.

En 2010-2011, les dépenses totales augmenteront de 1,6 % selon le budget (après une augmentation de 4,8 % en 2009-2010). Malgré la faible augmentation des dépenses en 2010-2011, les dépenses en santé et en éducation progresseront respectivement de 4,8 % et 5,6 %, ce qui implique un gel ou des compressions importantes dans les autres secteurs. Par la suite, jusqu'en 2014-2015, les dépenses totales croîtront de 1,85 % en moyenne. Comme plusieurs autres gouvernements provinciaux, le gouvernement du Manitoba entend imposer un gel des salaires dans le secteur public.

La croissance des revenus s'annonce assez lente au Manitoba au cours des prochaines années. Dans ce contexte, le gouvernement reporte certaines baisses

d'impôt et augmente certaines taxes. Les frais de scolarité dans les collèges et les universités augmenteront en moyenne de 150 \$ par an.

L'impact de la récession sur les finances publiques fait passer le ratio dette nette/PIB de 22,8 % en 2008-2009 à 26,8 % en 2010-2011.

Nouveau-Brunswick

Le budget prévoit un déficit budgétaire de 749 millions de dollars en 2010-2011, ce qui représente 2,6 % du PIB. Le gouvernement ne prévoit pas de retour à l'équilibre avant 2014-2015.

En 2010-2011, les dépenses totales augmenteront de 1,6 % alors qu'elles avaient augmenté de 6,3 % l'année précédente et de 6,5 % en moyenne de 2005-2006 à 2009-2010. De 2011-2012 à 2014-2015, la croissance moyenne planifiée par le budget pour les dépenses totales n'est que de 0,26 %. Une décroissance de 0,8 % est même prévue en 2011-2012. Puisque les dépenses totales sont composées à 92 % de dépenses de programmes, la même tendance s'applique aux dépenses de programmes. Du côté des revenus, le budget confirme l'intention du gouvernement de procéder avec les réductions d'impôt planifiées lors du budget 2009. Pour les particuliers, le régime fiscal sera modifié afin qu'il n'y ait plus que deux paliers d'imposition à compter de 2012. Pour les entreprises, le taux général d'impôt sur le revenu passera à 11 % en juillet 2010 et à 8 % en 2012.

L'impact de la récession sur les finances publiques fait passer le ratio dette nette/PIB de 27,0 % en 2008-2009 à 33,3 % en 2010-2011.

Tableau 7 Croissance des revenus et dépenses et ratio dette nette/PIB (%)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Québec									
Revenus	-0,4	2,9	2,2	3,9	3,6				
Dépenses	2,9	3,9	3,2	3,2	3,0				
Dép. prog.	3,8	2,9	2,2	2,2	2,2				
Dette nette/PIB	47,5	48,7	48,8	-	-				
Ontario									
Revenus	-0,5	10,9	0,7	4,0	5,0	4,9	5,0	5,0	5,0
Dépenses	13,9	7,0	-1,4	2,3	2,4	2,5	2,5	2,1	1,9
Dép. prog.	14,8	6,5	-2,6	1,2	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Dette nette/PIB	34,1	37,1	39,4	40,9	42,0	42,0	41,5	41,0	39,0
Colombie-Britannique									
Revenus	-3,3	5,8	4,5	4,5					
Dépenses	3,8	2,3	2,5	2,3					
Dép. prog.	4,1	1,8	2,0	1,5					
Dette nette/PIB	14,9	16,8	-	-					

<u>Alberta</u>									
Revenus	-6,3	1,3	9,8	7,9					
Dépenses	1,4	4,2	-0,7	3,4					
Dép. prog.	1,3	3,9	-0,8	3,4					
Dettes nette/PIB	-16,0	-12,8	-11,3	-10,3					
<u>Saskatchewan</u>									
Revenus	-18,6	-0,8							
Dépenses	-2,3	0,1							
Dép. prog.	-4,3	0,7							
Dettes nette/PIB	7,0	6,8							
<u>Manitoba</u>									
Revenus	-2,2	1,7	3,1	2,2	3,6	4,0			
Dépenses	4,8	1,6	2,3	1,4	2,1	1,6			
Dép. prog.									
Dettes nette/PIB	24,4	26,8	-	-	-	-			
<u>Nouveau-Brunswick</u>									
Revenus	-0,3	1,8	0,1	2,6	4,5	4,5			
Dépenses	6,3	1,6	-0,8	0,7	0,6	0,6			
Dép. prog.	6,5	1,5	-	-	-	-			
Dettes nette/PIB	30,2	33,3	-	-	-	-			
<u>Nouvelle-Écosse</u>									
Revenus	-0,6	3,7	0,2	2,5	1,2				
Dépenses	5,7	0,4	1,3	0,4	-0,7				
Dép. prog.	6,3	0,4	1,0	-0,8	-1,3				
Dettes nette/PIB	39,4	39,6	40,2	40,0	38,9				
<u>Terre-Neuve</u>									
Revenus	-8,5	3,0							
Dépenses	16,3	1,6							
Dép. prog.	15,7	3,5							
Dettes nette/PIB	36,9	36,0							
<u>IPE</u>									
Revenus	5,9	2,9							
Dépenses	8,4	0,8							
Dép. prog.	9,8	0,3							
Dettes nette/PIB	32,6	35,0							
<u>Canada</u>									
Revenus	-8,2	8,1	7,6	7,0	6,1	4,9			
Dépenses	12,1	4,8	-1,3	2,6	2,5	2,4			
Dép. prog.	14,4	4,8	-3,1	1,6	2,5	2,5			
Dettes fédérale/PIB	33,9	35,4	35,2	34,4	33,3	31,9			